

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2020**



**sycotom**

# LES ÉLUS DU SYCTOM

---

Le Sycdom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits par les 6 millions d'habitants des 85 communes de son territoire d'intervention dans la métropole parisienne.

Le Sycdom est administré par un Comité syndical composé de 90 élus locaux représentant 11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

- ◆ Le Comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.
- ◆ Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- ◆ Il élit les membres du Bureau et les membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Bureau est composé du Président, des 15 Vice-Présidents et de 20 autres représentants, soit 36 membres au total. Une partie des attributions du Comité syndical a été confiée au Bureau pour une meilleure gouvernance.

Le 24 septembre 2020, les délégués du Comité syndical ont élu Éric Cesari à la présidence du Sycdom.

PRÉSIDENT DU SYCTOM



**Eric CESARI**  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

T1 ♦ PARIS

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



**Colombe BROSEL**  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente Adjointe à la Maire de Paris

**Florentin LETISSIER**  
11<sup>e</sup> Vice-Président Adjoint à la Maire de Paris

**Jean LAUSSUCQ**  
14<sup>e</sup> Vice-Président Conseiller de Paris

**Paul SIMONDON**  
15<sup>e</sup> Vice-Président Adjoint à la Maire de Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



**Geoffroy BOULARD**  
Maire du 17<sup>e</sup> arr. de Paris, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

**Rachida DATI**  
Ancien ministre, Maire du 7<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseillère métropolitaine

**Lamia EL AARAJE**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

**Raphaëlle PRIMET**  
Conseillère de Paris

**Audrey PULVAR**  
Adjointe à la Maire de Paris

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Jean-Noël AQUA**  
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

**Frédéric BADINA-SERPETTE**  
Conseiller de Paris

**Jack-Yves BOHBOT**  
Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France

**Grégory CANAL**  
Conseiller de Paris

**Mahor CHICHE**  
Conseiller de Paris



**Jérôme COUMET**  
Maire du 13<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseiller métropolitain

**François DAGNAUD**  
Maire du 19<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseiller métropolitain

**Jean-Philippe DAVIAUD**  
Conseiller de Paris

**Nelly GARNIER**  
Conseillère de Paris

**Jean-Philippe GILLET**  
Conseiller de Paris



**Alexis GOVCIYAN**  
Conseiller de Paris

**Boris JAMET-FOURNIER**  
Conseiller de Paris

**Pénélope KOMITES**  
Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère métropolitaine

**Johanne KOUASSI**  
Conseillère de Paris, Conseillère métropolitaine

**Anessa LAHOUASSA**  
Conseillère de Paris



**Nathalie LAVILLE**  
Conseillère de Paris

**Béatrice LECOUTURIER**  
Maire du 14<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseillère régionale d'Île-de-France

**Carine PETIT**  
Conseillère métropolitaine

**Sylvain RAIFAUD**  
Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain

**Jérémy REDLER**  
Conseiller de Paris, Conseiller régional d'Île-de-France



**Florian SITBON**  
Conseiller de Paris

**Delphine TERLUZZI**  
Conseillère de Paris

**Léa VASA**  
Conseillère de Paris

**François VAUGLIN**  
Maire du 11<sup>e</sup> arr. de Paris, Conseiller métropolitain

T6 ♦ PLAINE COMMUNE

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



**Karim BOUAMRANE**  
7<sup>e</sup> Vice-Président Maire de Saint-Ouen-sur-Seine, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

**Corentin DUPREY**  
9<sup>e</sup> Vice-Président Adjoint au Maire de Saint-Denis, Vice-Président du T6

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Nidal AKIYAW**  
Conseillère municipale de Villetaneuse

**Kader CHIBANE**  
Conseiller municipal de Saint-Denis

**Abdelfattah MESSOUSSI**  
Adjoint au Maire de Stains

**Christian PERNOT**  
Adjoint au Maire de Pierrefitte-sur-Seine

T7 ♦ PARIS TERRES D'ENVOI

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



**Fouad EL KOURADI**  
8<sup>e</sup> Vice-Président Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



**Najat MABCHOUR**  
Adjointe au Maire de Sevran

**Odette MENDES**  
Adjointe au Maire de Drancy

DÉLÉGUÉ DU SYCTOM



**Lino FERREIRA**  
Conseiller municipal de Tremblay-en-France

T5 ♦ BOUCLE NORD DE SEINE

VICE-PRÉSIDENTE DU SYCTOM



**Zineb ZOUAOUI**  
10<sup>e</sup> Vice-Présidente Adjointe au Maire de Gennevilliers

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



**Alexis BACHELAY**  
Adjoint au Maire de Colombes,

**Pascal PELAIN**  
Maire de Villeneuve-la-Garenne, Vice-Président du T5, Conseiller métropolitain délégué

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Thierry LE GAC**  
Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine

**Patrice PINARD**  
Adjoint au Maire de Clichy-la-Garenne

T8 ♦ EST ENSEMBLE

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



**Sonia BAKHTI-ALOUT**  
Adjointe au Maire de Bondy

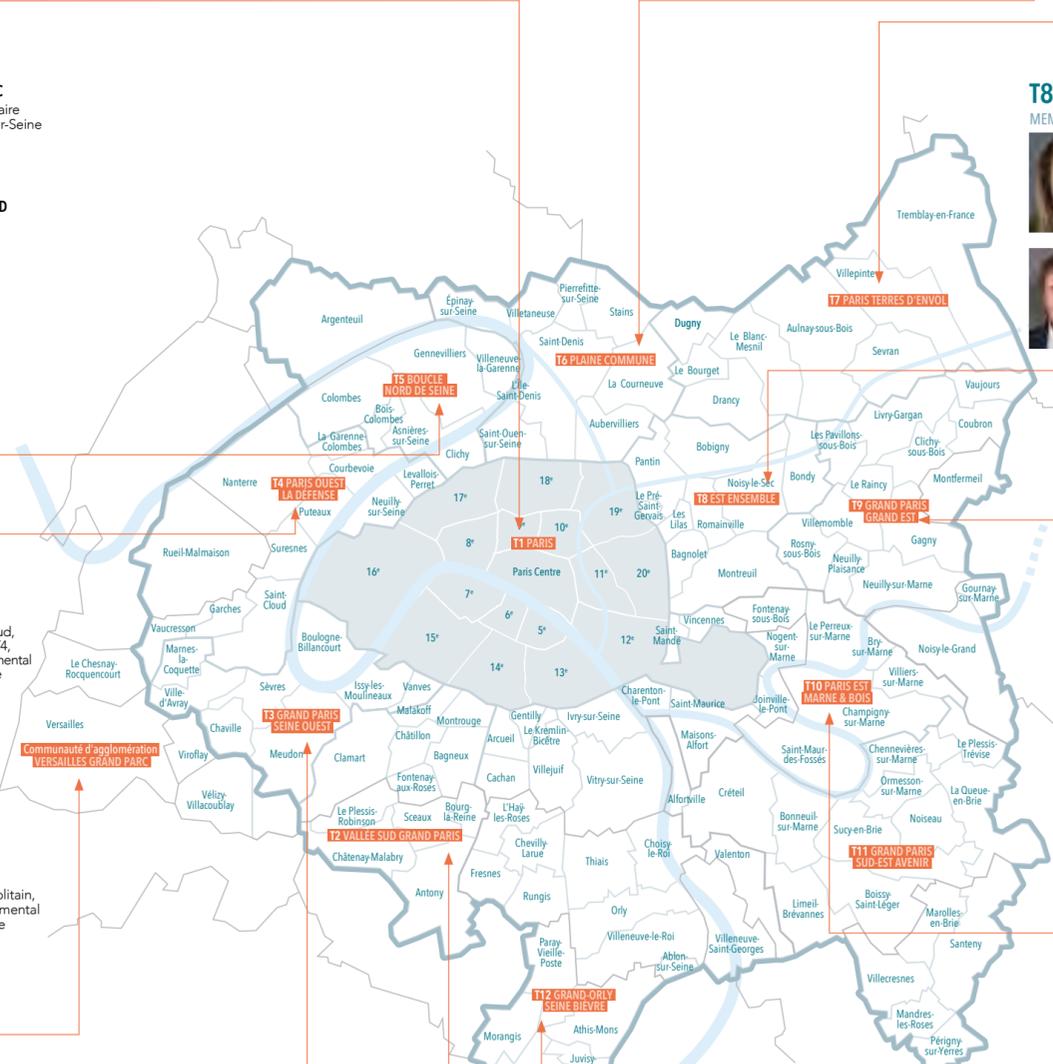
**Philippe LAMARCHE**  
Adjoint au Maire de Montreuil

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Nadège ABOMANGOLI**  
Conseillère municipale de Pantin

**Daouda GORY**  
Conseiller municipal de Romainville



T4 ♦ PARIS OUEST LA DÉFENSE

PRÉSIDENT DU SYCTOM



**Eric CESARI**  
Adjoint au Maire de Courbevoie, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

MEMBRES DU BUREAU DU SYCTOM



**Perrine COULTER**  
Conseillère municipale de Nanterre

**Sophie DESCHIENS**  
Adjointe à la Maire de Levallois-Perret, Conseillère régionale d'Île-de-France, déléguée spéciale

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Eric BERDOATI**  
Maire de Saint-Cloud, Vice-Président du T4, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

**Jean-Philippe DUMONT**  
Conseiller municipal de Neuilly-sur-Seine

**Vincent FRANCHI**  
Adjoint à la Maire de Puteaux, Conseiller métropolitain, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

T9 ♦ GRAND PARIS GRAND EST

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Michèle CLAVEAU**  
Adjointe au Maire de Noisy-le-Grand

**Jean-Paul FAUCONNET**  
Maire de Rosny-sous-Bois, Vice-Président du T9



**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire du Raincy, Vice-Président du T9, Conseiller métropolitain délégué



**Ludovic TORO**  
Maire de Coubron, Vice-Président du T9, Conseiller métropolitain

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

VICE-PRÉSIDENT DU SYCTOM



**Richard DELEPIERRE**  
12<sup>e</sup> Vice-Président Maire de Cheshay-Rocquencourt, Vice-Président de la CA Versailles Grand Parc

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Philippe PAIN**  
Conseiller municipal de Versailles, Conseiller communautaire

**Pascal THEVENOT**  
Maire de Vélizy-Villacoublay, Vice-Président de la CA Versailles Grand Parc

T3 ♦ GRAND PARIS SEINE OUEST

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



**André SANTINI**  
4<sup>e</sup> Vice-Président Ancien ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux, Vice-Président du T3, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



**Christiane BARODY-WEISS**  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente Maire de Marnes-la-Coquette, Vice-Présidente du T3, Conseillère métropolitaine

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



**Hervé MARSEILLE**  
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal de Meudon



**Pierre-Christophe BAGUET**  
Maire de Boulogne-Billancourt, Président du T3, Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseiller métropolitain



**Pierre CHEVALIER**  
Conseiller municipal délégué de Ville-d'Avray

T2 ♦ VALLÉE SUD GRAND PARIS

MEMBRES DU BUREAU



**Jacqueline BELHOMME**  
Maire de Malakoff, Vice-Présidente du T2, Conseillère métropolitaine déléguée



**Benoît BLOT**  
Adjoint au Maire de Plessis-Robinson, Vice-Président du T2



**Pierre CHEVALIER**  
Conseiller municipal délégué de Ville-d'Avray

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Françoise MONTSENY**  
Adjointe au Maire de Châtillon



**Gabriela REIGADA**  
Adjointe au Maire de Fontenay-aux-Roses, Conseillère métropolitaine

T12 ♦ GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



**Philippe BOUYSSOU**  
2<sup>e</sup> Vice-Président Maire d'Ivry-sur-Seine, Conseiller métropolitain



**Sabrina SEBAIHI**  
3<sup>e</sup> Vice-Présidente Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Khaled BEN-MOHAMED**  
Adjoint au Maire de Vitry-sur-Seine



**Sidi CHIAKH**  
Conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre



**Nadine HERRATI**  
Adjointe à la Maire de Gentilly



**Julien JABOUIN**  
Adjoint au Maire de Cachan



**Mostefa SOFI**  
Adjoint au Maire de Villejuif



**Cécile SPANO**  
Adjointe au Maire de Valenton

T10 ♦ PARIS EST MARNE & BOIS

VICE-PRÉSIDENTS DU SYCTOM



**Florence CROCHETON-BOYER**  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente Première adjointe au Maire de Saint-Mandé



**Jean-Luc CADEDDU**  
13<sup>e</sup> Vice-Président Adjoint au Maire de Maisons-Alfort

MEMBRE DU BUREAU DU SYCTOM



**Marie-Hélène MAGNE**  
Adjointe au Maire de Charenton-le-Pont, Vice-Présidente du T10

DÉLÉGUÉS DU SYCTOM



**Michel BUDAKCI**  
Adjoint au Maire de Saint-Maurice



**Charlotte LIBERT-ALBAN**  
Maire de Vincennes, Vice-Présidente du T10



**Virginie TOLLARD**  
Adjointe au Maire de Joinville-le-Pont, Vice-Présidente du T10

## LES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES TERRITOIRES

### T1 ♦ PARIS

#### SUPPLÉANTS

**Maya AKKARI**  
Conseillère de Paris

**David ALPHAND**  
Conseiller de Paris

**Véronique BALDINI**  
Conseillère de Paris

**Anne BIRABEN**  
Conseillère de Paris

**Gauthier CARON-THIBAUT**  
Conseiller de Paris

**Thomas CHEVANDIER**  
Conseiller de Paris

**Rémi FERAUD**  
Sénateur de Paris,  
Conseiller de Paris

**Afaf GABELOTAUD**  
Adjointe à la Maire  
de Paris, Conseillère  
métropolitaine

**Maud GATEL**  
Députée de Paris,  
Conseillère de Paris

**Jérôme GLEIZES**  
Conseiller de Paris

**Rudolph GRANIER**  
Conseiller de Paris

**Antoine GUILLOU**  
Adjoint à la Maire de Paris

**Céline HERVIEU**  
Conseillère de Paris

**Fatoumata KONE**  
Conseillère de Paris,  
Conseillère métropolitaine

**Eric LEJOINDRE**  
Maire du 18<sup>e</sup> arr. de Paris,  
Conseiller métropolitain

**Véronique LEVIEUX**  
Adjointe à la Maire  
de Paris

**Valérie MONTANDON**  
Conseillère de Paris,  
Conseillère régionale  
d'Île-de-France,  
Conseillère métropolitaine

**Camille NAGET**  
Conseillère de Paris

**Jean-Baptiste OLIVIER**  
Conseiller de Paris

**Eric PLIEZ**  
Maire du 20<sup>e</sup> arr. de Paris,  
Conseiller métropolitain

**Pierre RABADAN**  
Adjoint à la Maire  
de Paris, Conseiller  
métropolitain

**Marie-José  
RAYMOND-ROSSI**  
Conseillère de Paris

**Hamidou SAMAKE**  
Conseiller de Paris,  
Conseiller métropolitain

**Hermano SANCHES RUIVO**  
Adjoint à la Maire de Paris

**Marie TOUBIANA**  
Conseillère de Paris

**Anouch TORANIAN**  
Adjointe à la Maire  
de Paris, Conseillère  
métropolitaine

**Aurélien VERON**  
Conseiller de Paris,  
Conseiller métropolitain

**Karim ZIADY**  
Conseiller de Paris

### T2 ♦ VALLÉE SUD GRAND PARIS

#### SUPPLÉANTS

**Serge KEHYAYAN**  
Adjoint au Maire  
de Clamart

**Pascale MEKER**  
Adjointe à la Maire  
de Bagneux

**Gwénola RABIER**  
Adjointe au Maire  
de Montrouge

**Patrice RONCARI**  
Adjoint au Maire  
de Clamart

### T3 ♦ GRAND PARIS SEINE OUEST

#### SUPPLÉANTS

**Florence DE PAMPELONNE**  
Adjointe au Maire de  
Meudon

**Édith LETOURNEL**  
Adjointe au Maire  
d'Issy-les-Moulineaux

**Alain MATHIOUDAKIS**  
Adjoint au Maire de  
Boulogne-Billancourt

**Bernard ROCHE**  
Conseiller municipal  
délégué de Vanves

### T4 ♦ PARIS OUEST LA DÉFENSE

#### SUPPLÉANTS

**Jeanne BECART**  
Maire de Garches,  
Vice-Présidente  
du T4, Conseillère  
départementale des  
Hauts-de-Seine

**Isabelle COVILLE**  
Adjointe au Maire  
de Levallois-Perret

**Claire CHARMETTE**  
Conseillère municipale  
de La Garenne-Colombes

**Capucine DU SARTEL**  
Adjointe au Maire  
de Saint-Cloud

**Amirouche LAIDI**  
Adjoint au Maire  
de Suresnes

**José PINTO MARTINS**  
Conseiller municipal  
de Nanterre

### T5 ♦ BOUCLE NORD DE SEINE

#### SUPPLÉANTS

**Samia GASMI**  
Adjoint au Maire  
de Colombes

**Bachir HADDOUCHE**  
Adjoint au Maire de  
Villeneuve-la-Garenne

**Éric ISABEY**  
Adjoint au Maire  
de Bois-Colombes

**Anne-Christine JAUFFRET**  
Adjoint au Maire  
de Bois-Colombes

**Frédéric SITBON**  
Adjoint au Maire  
d'Asnières-sur-Seine

### T6 ♦ PLAINE COMMUNE

#### SUPPLÉANTS

**Dieunor EXCELLENT**  
Maire de Villetaneuse,  
Conseiller métropolitain

**Michel FOURCADE**  
Maire de Pierrefitte-  
sur-Seine, Conseiller  
métropolitain

**Philippe MONGES**  
Conseiller municipal  
de l'Île-Saint-Denis,  
Conseiller métropolitain

**Laurent MONNET**  
Adjoint au Maire  
de Saint-Denis

### T7 ♦ PARIS TERRES D'ENVOL

#### SUPPLÉANTS

**Farida ADLANI**  
Adjointe au Maire  
de Villepinte

**Michel CLAVEL**  
Adjoint au Maire  
de Dugny

**Cyrille DUPUIS**  
Conseiller municipal  
du Bourget

**Thierry MEIGNEN**  
Maire du Blanc-Mesnil,  
Conseiller régional d'Île-  
de-France, Conseiller  
métropolitain

### T8 ♦ EST ENSEMBLE

#### SUPPLÉANTS

**Françoise CELATI**  
Conseillère municipale  
déléguée de Noisy-le-Sec

**Jean-Marc CHEVAL**  
Conseiller municipal  
délégué de Bondy

**Luc DI GALLO**  
Adjoint au Maire  
de Montreuil

**Amin MBARKI**  
Conseiller municipal  
de Montreuil

**Brigitte MORANNE**  
Conseillère municipale  
de Romainville

### T9 ♦ GRAND PARIS GRAND EST

#### SUPPLÉANTS

**Pascal BUTIN**  
Adjoint au Maire  
de Neuilly-Plaisance

**Henri CARRATALA**  
Adjoint au Maire  
de Livry-Gargan

**Christine GAUTHIER**  
Adjointe au Maire  
des Pavillons-sous-Bois

**Valérie SILBERMANN**  
Adjointe au Maire  
de Gagny

### T10 ♦ PARIS EST MARNE & BOIS

#### SUPPLÉANTS

**Christian CAMBON**  
Sénateur, Conseiller  
municipal de Saint-  
Maurice, Conseiller  
métropolitain

**Michel DESTOUCHES**  
Adjoint au Maire de  
Joinville-le-Pont

**Laurent LAFON**  
Sénateur, Conseiller  
municipal de Vincennes,  
Conseiller métropolitain

**Marc MEDINA**  
Adjoint au Maire  
de Saint-Mandé

**Pierre MIROUDOT**  
Conseiller municipal de  
Charenton-le-Pont

**Frédéric TURPIN**  
Conseiller municipal  
de Maisons-Alfort

### T12 ♦ GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

#### SUPPLÉANTS

**Samuel BESNARD**  
Adjoint au Maire  
de Cachan

**Guillaume BULCOURT**  
Adjoint au Maire  
de Villejuif

**Geneviève ETIENNE**  
Adjointe au Maire  
du Kremlin-Bicêtre

**Élisabeth GAUTIER**  
Conseillère municipale  
de Valenton

**Elisabeth  
HUSSON-LESPINASSE**  
Conseillère municipale  
de Gentilly

**Clément PECQUEUX**  
Adjoint au Maire  
d'Ivry-sur-Seine

**Albertino RAMAEL**  
Adjoint au Maire  
de Vitry-Sur-Seine

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ♦ VERSAILLES GRAND PARC

#### SUPPLÉANTS

**Violaine CHARPENTIER**  
Adjointe au Maire du  
Chesnay-Rocquencourt

**Frédéric HUCHELOUP**  
Adjoint au Maire de  
Velizy-Villacoublay

**Xavier GUITTON**  
Conseiller municipal  
de Versailles

## SOMMAIRE

4 Édito

6 Carte d'identité

8 Installations

10 Chiffres clés 2020

12 Faits marquants

### 13 INTRODUCTION

#### 14 2020 UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LA RECONNAISSANCE DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

#### 16 RÉSILIENCE ET INTELLIGENCE COLLECTIVE AU QUOTIDIEN

18 Garantir l'agilité dans les installations

20 Encourager une gestion durable des déchets

22 Veiller ensemble à l'adaptabilité des services

#### 24 L'INNOVATION AU CŒUR DES PRATIQUES

26 Coordonner et amplifier la dynamique de territoire

28 Moderniser et intégrer toujours mieux les installations

30 2020 : une année sur les chantiers

32 Innover au service de la transition énergétique

#### 34 INVENTIVITÉ ET EXEMPLARITÉ POUR PRÉPARER DEMAIN

36 Promouvoir l'équilibre financier de la filière

38 Affirmer et partager sa vision pour faire évoluer la législation

40 Co-construire et intensifier l'action à l'international



## Éric CESARI

Président du Syctom,  
l'agence métropolitaine des déchets ménagers  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

**À la suite des élections municipales et du renouvellement consécutif des 90 délégués du Syctom, le nouveau comité syndical a élu Éric Cesari à la présidence du Syctom, lors de sa séance d'installation, le 24 septembre 2020. Adjoint au Maire de Courbevoie et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris, Éric Cesari a rejoint le Syctom en 2014. Très impliqué depuis ses débuts dans le fonctionnement du syndicat, il a siégé à la Commission Efficience du tri et présidé la Commission RSE.**

**Rencontre avec le nouveau président.**

## ÉDITO

**Vous avez été délégué du Syctom depuis 2014, vous en êtes maintenant le président. Comment envisagez-vous votre nouveau rôle ?**

Au cours de mon parcours, professionnel et politique, je me suis construit avec la conviction qu'il fallait être sur le pont quand on est aux commandes : je veux donc être un président opérationnel, qui impulse et qui motive, et non pas qui fracture ou impose. Pour cela, je m'implique au quotidien, pour être capable de parler le même langage que les équipes du Syctom, dont la compétence, l'engagement et je dirais même la passion m'ont impressionné à mon arrivée. Mais j'ai aussi été étonné de constater le décalage qui existe entre cet engagement et la méconnaissance des enjeux du traitement des déchets de la part de nos partenaires et du grand public. L'information ne circule pas assez. Il y a un important travail de pédagogie à faire pour donner du sens à ce sujet et pour communiquer en toute transparence sur le fonctionnement et les coûts du traitement des déchets. Ce besoin s'est avéré d'autant plus criant que l'année 2020, avec les grèves et la crise sanitaire, n'a pas été facile.

**Les crises traversées en 2020 ont-elles, à vos yeux, marqué un tournant dans l'histoire du Syctom ?**

Les grèves qui nous ont impactés en début d'année nous ont obligés à trouver des solutions alternatives de traitement, non seulement coûteuses, mais qui nous ont aussi privés des recettes générées par la vente de chaleur à la CPCU. Cette période, comme la crise sanitaire qui a suivi, nous a lourdement pénalisés avec des conséquences budgétaires importantes. Cette année de contraintes a eu pour effet paradoxal de démontrer par l'absurde notre capacité de résilience : pendant ces crises, le Syctom a prouvé sa capacité à assurer la mission de service public qui est la sienne, tandis que les acteurs du secteur et le grand public ont pris conscience, à cette occasion, de l'importance de notre mission. L'année 2020 a mis en évidence l'importance du service public de traitement des déchets, ainsi que les défis qu'il se doit de relever à l'avenir.

### Quels sont justement les principaux défis de demain ?

L'histoire de notre secteur se caractérise par la recherche permanente d'amélioration et par sa capacité à s'adapter aux techniques, aux normes, mais aussi aux attentes sociétales. Aujourd'hui plus personne ne considère l'enfouissement comme une solution. Nous devons aussi rendre l'incinération encore plus vertueuse et faire du tri et de la valorisation matière les axes majeurs de notre politique. Cette évolution nous oblige à investir pour maintenir la performance de nos installations et préparer l'avenir, en misant sur la recherche et l'innovation. Dans le contexte actuel, la gestion des déchets alimentaires constitue un défi considérable, face auquel je souhaiterais que nous développions une approche globale, qui n'oppose pas les acteurs les uns aux autres. Cela m'amène à un autre défi à relever, celui de la maîtrise de la chaîne du traitement : alors que le secteur est très segmenté, avec une répartition des compétences entre différents acteurs, le Syctom ne peut pas se contenter d'être uniquement le dernier maillon, il doit avoir une vision d'ensemble du process, car tout est lié.

### Est-ce à dire que le Syctom doit prendre une place particulière au sein de la métropole du Grand Paris ?

Le périmètre du Syctom correspond à l'aire métropolitaine, ce qui nous donne la responsabilité d'incarner le service public de traitement des déchets à cette échelle-là. Nous traitons les déchets de 6 des 7,2 millions d'habitants de la Métropole du Grand Paris. Cela doit se traduire par l'animation d'une démarche globale de partage avec les autres syndicats franciliens, pour mailler le territoire de façon complémentaire. Seule une démarche concertée, avec les autres syndicats, nous permettra d'être au rendez-vous de la modernisation et d'être en capacité de nous faire entendre auprès des autorités, françaises et européennes. Le Syctom doit aller au-delà de sa compétence *stricto sensu* pour bâtir avec les Établissements publics territoriaux, dans le cadre de son plan d'accompagnement, une politique cohérente de traitement des déchets, mais aussi pour anticiper les besoins de la population et les contraintes que fera peser sur nous le Gouvernement.

« Seule une démarche concertée, avec les autres syndicats, nous permettra d'être au rendez-vous de la modernisation et d'être en capacité de nous faire entendre auprès des autorités. »

### Quelles sont ces contraintes ?

Elles sont avant tout financières : face aux enjeux qui sont les nôtres et aux investissements que nous devons assumer, l'État doit nous accompagner au lieu d'être dans la coercition, comme c'est le cas aujourd'hui avec la réforme de la TGAP. En nous ponctionnant de près de 30 millions d'euros supplémentaires cette année, l'État nous prive d'une enveloppe qui aurait pu nous servir, soit à investir, soit à baisser la redevance. Je crois que l'État devrait avoir un regard différent sur les acteurs du service public du traitement des déchets, pour les aider à acquérir rapidement les nouvelles technologies qui sont indispensables pour relever les défis de demain. On ne pourra pas, par exemple, réussir le défi de la méthanisation des déchets alimentaires, si l'État n'est pas à nos côtés.



« L'année 2020 a mis en évidence l'importance du service public de traitement des déchets, ainsi que les défis qu'il se doit de relever à l'avenir. »

# CARTE D'IDENTITÉ

## PRÉSENTATION

Acteur public engagé dans la transition écologique, le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'opérateur public en charge du traitement et de la valorisation des déchets produits sur son territoire d'intervention (cf. carte ci-contre). Ainsi, il réceptionne les flux collectés par les collectivités adhérentes et les traite. Pour cela, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

• Créé en 1984

• 1<sup>er</sup> ACTEUR PUBLIC EUROPÉEN

Le Syctom offre à ses collectivités adhérentes :

- Un service essentiel, le traitement des déchets ménagers et assimilés au plus près de leur lieu de production.
- Des initiatives et des moyens pour diminuer les quantités de déchets ménagers produites.
- Un accompagnement pour le traitement des flux hors ordures ménagères ou collectes sélectives.
- Une réflexion prospective permanente et des projets de recherche associés sur le devenir des déchets incluant toutes les formes de valorisation possibles dans le cadre d'une économie plus circulaire.

## LE TERRITOIRE DU SYCTOM

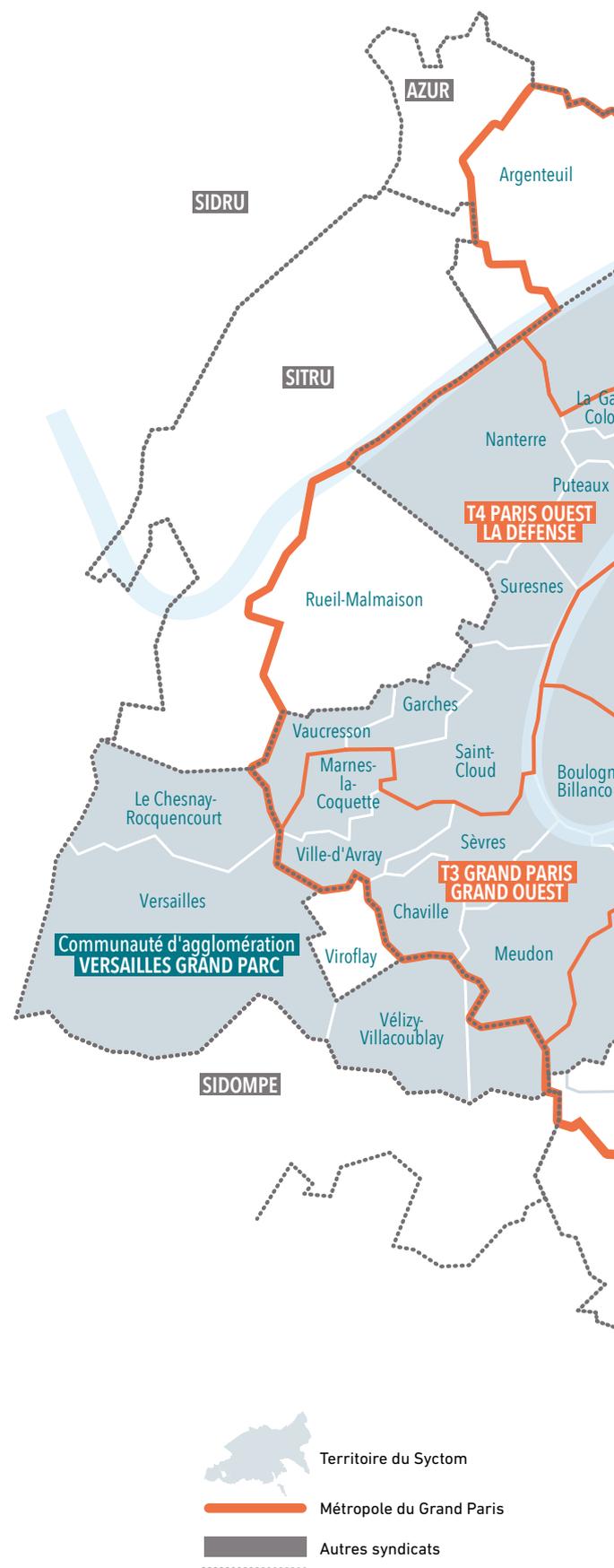
• **12 territoires adhérents du Syctom :**

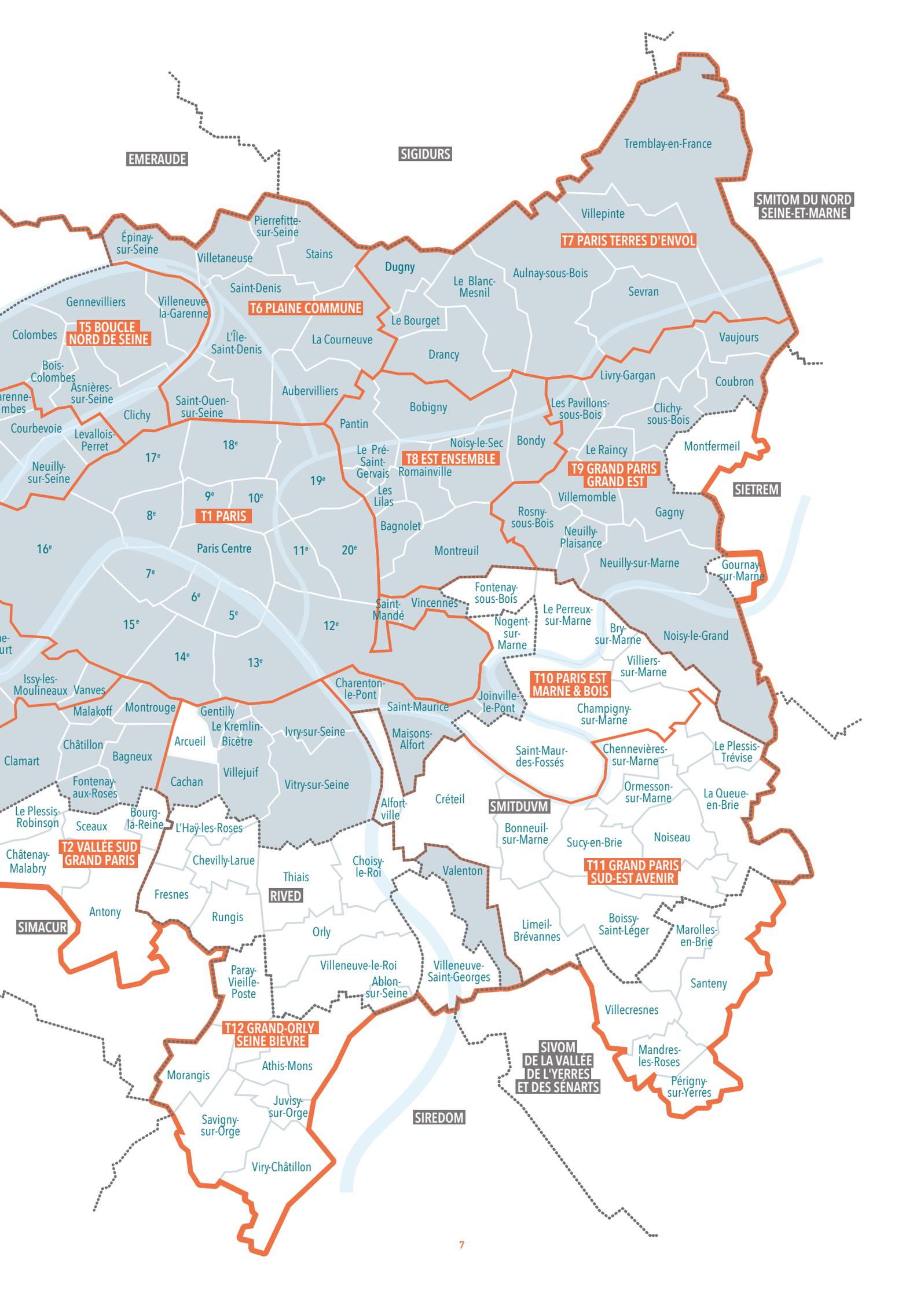
11 territoires de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

• **85 communes d'Île-de-France** sur le territoire du Syctom

• **6 millions d'habitants,** soit près de 10 % de la population française

• **90 délégués** représentant les territoires adhérents du Syctom





# INSTALLATIONS



## 1 ISSÉANE, ISSY-LES-MOULINEAUX

### • Unité de valorisation énergétique

Bassin versant: 1,3 million d'habitants  
 442 401 tonnes incinérées en 2020  
 Capacité autorisée: 510 000 tonnes  
 Exploitant: Issy Urbaser Energie

### • Centre de tri de collecte sélective

Bassin versant: 500 000 habitants  
 17 177 tonnes réceptionnées en 2020  
 Capacité autorisée: 30 000 tonnes  
 (dont 7 500 de transfert autorisé)  
 Exploitant: Suez



## 2 IVRY/PARIS XIII

### • Unité de valorisation énergétique

Bassin versant : 1,4 million d'habitants  
 Capacité autorisée : 730 000 tonnes  
 Exploitant : IPXIII (Suez)  
 Reconstruction d'une nouvelle UVE  
 à l'horizon 2024 avec une capacité  
 autorisée de 350 000 tonnes



### 3 L'ÉTOILE VERTE, SAINT-OUEN-SUR-SEINE

- **Unité de valorisation énergétique**  
 Bassin versant : 1,4 million d'habitants  
 552 350 tonnes incinérées en 2020  
 Capacité autorisée : 650 000 tonnes  
 Modernisation et travaux d'intégration urbaine à l'horizon 2024  
 Exploitant : Dalkia Wastenergy



### 5 PARIS XV

- **Centre de tri de collecte sélective**  
 Bassin versant : 650 000 habitants  
 24 073 tonnes réceptionnées en 2020  
 Capacité autorisée : 32 200 tonnes  
 Exploitant : XVéo (Veolia)



### 7 ROMAINVILLE

- **Centre de tri de collecte sélective**  
 Bassin versant : 1,3 million d'habitants  
 49 344 tonnes réceptionnées en 2020  
 Capacité autorisée : 55 000 tonnes  
 Exploitant : Valoram (Urbaser)
- **Centre de transfert des ordures ménagères résiduelles**  
 Bassin versant : 1,2 million d'habitants  
 389 983 tonnes réceptionnées en 2020  
 Exploitant : Générés (Veolia)

### 4 NANTERRE

- **Centre de tri de collecte sélective**  
 Capacité autorisée : 65 000 tonnes après travaux de modernisation  
 Exploitant : Trivalo 92 (Paprec Group)



### 6 PARIS XVII

- **Centre de tri de collecte sélective**  
 Bassin versant : 1,2 million d'habitants  
 39 209 tonnes réceptionnées en 2020  
 Capacité autorisée : 45 000 tonnes  
 Exploitant : CNIM



### 8 SEVRAN

- **Centre de tri de collecte sélective**  
 Bassin versant : 480 000 habitants  
 17 403 tonnes réceptionnées en 2020  
 Capacité autorisée : 20 000 tonnes  
 Exploitant : Trinéo (Veolia)



# CHIFFRES CLÉS 2020



## OBJETS ENCOMBRANTS

**228 046 t**

de déchets collectées en porte-à-porte, dépôts sauvages et déchets des services techniques et traitées dans les centres de tri d'objets encombrants.

231 422 t en 2019



## ORDURES MÉNAGÈRES

**1 746 229 t**

traitées dans les centres d'incinération avec valorisation énergétique ou, en dernier recours, en enfouissement\*.

1 872 649 t en 2019



## EMBALLAGES EN VERRE : 121 521 t

ont été collectées sur le territoire du Sycotm et orientées directement vers le recyclage sans transiter par les installations du syndicat.

128 078 t en 2019



## EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

**181 065 t**

réceptionnées dans les centres de tri de collecte sélective.

198 081 t en 2019



## DÉCHÈTERIES

**43 219 t**

d'encombrants et déchets ménagers spéciaux réceptionnées dans les 31 déchèteries fixes et mobiles.

30 225 t en 2019



## DÉCHETS ALIMENTAIRES ET DÉCHETS VERTS

**6 618 t**

collectées séparément en vue d'un compostage ou d'une méthanisation.

7 354 t en 2019 (déchets alimentaires uniquement)

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

**2 205 177 t**

de déchets traitées par le Sycotm en 2020 pour **6 millions** d'habitants



## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

**60,4 %**

des déchets valorisés en vapeur et en électricité.

**2 679 GWh**

de vapeur vendue par les 3 UVE du Syctom et UVE extérieures.

**43 %** de la chaleur du réseau CPCU fournie par le Syctom.

**131 GWh**

d'électricité vendue par les 3 UVE du Syctom et les UVE extérieures.



## VALORISATION MATIÈRE

**32,0 %**

de déchets recyclés.

**739 062 t**



## VALORISATION PAR MÉTHANISATION ET/OU COMPOSTAGE

**5 722 t**



## \*ENFOUISSEMENT

**7,6 %**

de déchets enfouis.

**174 585 t**

d'ordures ménagères, déclassés et refus de tri dirigés vers des centres de stockage.

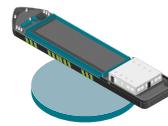
## RESSOURCES ET ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉS



## ÉQUIVALENT-PÉTROLE ÉVITÉ

**240 000 t**

évités par an grâce à l'énergie produite dans les UVE.



## TRANSPORT FLUVIAL

**189 700 t**

de déchets transportées par voie d'eau.

## BILAN CARBONE® 2019

### INCINÉRATION



#### ÉMISSIONS INDUITES

**702 748 teq CO<sub>2</sub>**  
soit 117 kg CO<sub>2</sub>/hab.



#### ÉMISSIONS ÉVITÉES

(valorisation électrique et thermique de toutes les UVE et recyclage des sous-produits des UVE)  
**597 706 teq CO<sub>2</sub>**  
soit 100 kg CO<sub>2</sub>/hab.

### TRI



#### ÉMISSIONS INDUITES

**9 719 teq CO<sub>2</sub>**  
soit 2 kg CO<sub>2</sub>/hab.



#### ÉMISSIONS ÉVITÉES

**72 126 teq CO<sub>2</sub>**  
soit 12 kg CO<sub>2</sub>/hab.

## FAITS MARQUANTS



**JANVIER**

Lancement de la campagne pour la généralisation des consignes de tri étendues à tous les emballages « Être ou ne pas être dans le bac de tri... » lors de la cérémonie des vœux, présidée par Jacques Gautier, ancien Président du Syctom. (voir page 20)



**JUILLET**

Le Syctom et l'AFD ont signé une convention de subvention pour un projet, en partenariat avec l'Autorité métropolitaine de développement de Manille, destiné à améliorer la gestion des déchets ménagers dans la ville de Pasay et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de la Pasig River. (voir page 41)



**JUIN**

Les lauréats de la 8<sup>e</sup> édition du concours Design Zéro Déchet – sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale – ont été récompensés par un prix allant de 1 000 € à 5 000 €. (voir page 21)

**ECOAPP**

Jane Char, Yi Yang  
LISAA (Paris)



**SEPTEMBRE**

Suite au renouvellement des 90 délégués au Syctom, le Comité syndical a élu Éric Cesari à la Présidence du Syctom, lors de sa séance d'installation du 24 septembre 2020.



**DÉCEMBRE**

Après un printemps perturbé par la crise sanitaire, le chantier du centre à Ivry/Paris XIII bat son plein. (voir pages 28-29)



Le regard du DGS

## INVESTIR DANS LE COLLECTIF

L'année 2020 a été marquée par des crises, les grèves contre la réforme des retraites, tout d'abord, puis la pandémie : à chaque moment, le Sycotm a été parfaitement au rendez-vous. Personne dans la métropole n'a eu à pâtir d'un dysfonctionnement du service public de traitement des déchets : les poubelles ont été traitées, l'exploitation s'est poursuivie et nos chantiers ont rapidement repris. Je dirais même que la gestion de ces crises a eu le mérite d'accélérer et d'amplifier le processus de coopération amorcé avec les territoires. Si nous avons déjà la volonté de construire avec eux de nouveaux partenariats, avec des contrats d'objectifs, le lien s'est noué encore plus robustement et la nécessité de travailler ensemble, dans une plus grande proximité avec les élus et les services, s'est imposée à tous.

En interne, l'expérimentation du télétravail, que nous avons initiée en 2019, nous a permis de le déployer vite et massivement ; plus largement, nous avons beaucoup dématérialisé et montré que nous savions télégérer le service public de traitement des déchets. Même à distance, tout le monde a contribué à en garantir la continuité. C'est une force !

Il nous faut maintenant capitaliser sur ce succès et retrouver la cohésion de groupe et l'émulation du collectif propres au travail en présentiel. Car si tout le monde a perçu que la dématérialisation a du bon et qu'elle fonctionne, le contact humain reste irremplaçable, en interne comme dans nos relations avec les territoires.

Si tout se passe comme nous l'espérons tous, les mois qui viennent seront donc ceux d'un élan collectif retrouvé, dont la puissance se verra, j'en suis sûr, amplifiée par les épreuves traversées ensemble et par le cadre renouvelé dans lequel nous travaillons aujourd'hui.

Car l'année 2020 a aussi été marquée par notre déménagement qui nous a offert des espaces confortables et lumineux, sur un même plateau. Nos nouveaux locaux, propices au décroisement, à la transparence et à la communauté de vie, faciliteront le retour tant attendu à plus de normalité et plus de sérénité. Ils ouvrent un chapitre de notre histoire que je souhaite dynamisant et plein d'enthousiasme.

**Martial LORENZO**

Directeur général des services du Sycotm



*Tout le monde a perçu  
que la dématérialisation a du bon,  
mais le contact humain  
reste irremplaçable, en interne  
comme dans nos relations  
avec les territoires.*

## INTRODUCTION

# 2020 UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR LA RECONNAISSANCE DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

Les grèves, qui ont paralysé certaines installations en début d'année, puis les contraintes sanitaires qui pèsent depuis mars 2020, ont prouvé la capacité du Syctom à fonctionner même en période de crise. L'année 2020 aura confirmé le rôle central du service public de traitement des déchets, rouage essentiel du métabolisme urbain. Retour sur une année atypique.

## JANVIER-FÉVRIER

### TROUVER DES ALTERNATIVES POUR MAINTENIR LE TRAITEMENT

La période de grève contre la réforme des retraites a entraîné la fermeture le 23 janvier 2020 des trois unités de valorisation énergétique (UVE), à Saint-Ouen-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux et Ivry/Paris XIII. Le Syctom a dû trouver, dans l'urgence, des alternatives, ailleurs que dans ses centres, afin de ne pas interrompre le traitement des déchets produits par les six millions d'habitants de son territoire. Malgré ces solutions de remplacement, le syndicat a été contraint d'enfourer 5 000 tonnes de déchets par jour, essentiellement en Seine-et-Marne et dans le Val d'Oise. Une solution aux conséquences désastreuses non seulement économiques (*voir encadré*), mais aussi écologiques : émissions de CO<sub>2</sub> liées au recours accru au transport routier et obligation pour la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) de compenser, par des achats d'énergies fossiles, la vapeur habituellement fournie par le Syctom. Cette situation, qui aurait aussi pu engendrer des risques en termes de salubrité et de sécurité publiques, a conduit le Syctom à demander, le 6 février, aux préfets de Région et de Police de Paris de prendre des arrêtés de réquisition des personnels pour que les installations puissent redémarrer.



Suspendus ou en activité réduite depuis la mi-mars, les chantiers du Syctom ont progressivement repris à partir d'avril, grâce à des plans généraux de coordination, élaborés avec les coordonnateurs Sécurité et de Protection de la Santé et à destination des entreprises. Aménagement des horaires de travail et balisage des cheminements ont permis de limiter les contacts sur les chantiers.

## 23,2 millions d'euros

c'est le coût cumulé des grèves et de la crise sanitaire pour le Syctom.

### MARS-MAI

#### ASSURER LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Face à l'épidémie de la Covid-19, tandis que les collectivités adhérentes ont très largement assuré la continuité de leur mission de collecte, le Syctom a, de son côté, mis en place de nouvelles organisations pour concilier traitement des déchets et protection du personnel, et éviter ainsi une dégradation de la situation sanitaire. Appliquant son plan de continuité des activités (PCA), en lien étroit avec les exploitants et les collectivités adhérentes, le Syctom a réussi à maintenir le fonctionnement de ses trois UVE et du centre de transfert à Romainville. En revanche - à l'exception de celui à Issy-les-Moulineaux - les centres de tri de collecte sélective ont été arrêtés pour garantir la sécurité des agents de tri, davantage exposés au risque de contamination. Les centres de tri ont été remis en service tout début mai 2020, à la seule exception du centre de tri à Paris XV, rouvert le 11 mai.

Dans les bureaux, l'expérimentation du télétravail, menée depuis 2019, a facilité son déploiement, permettant la continuité des chaînes comptables, de la commande publique, de la communication et une gestion attentive des personnels. Le télétravail a également permis d'assurer, chaque jour, la coordination nécessaire avec les collectivités et les exploitants.

Grâce à la mobilisation et au sens des responsabilités de tous, le Syctom a su faire face à la crise et garantir la qualité et la continuité de ses missions.

#### CONSIGNES SANITAIRES : UNE RÉPONSE RÉACTIVE

Grâce au Préfet de Région, les réserves de masques FFP2 du Syctom ont permis d'équiper, dès le mois de mars, les agents des trois unités de valorisation et du centre de transfert à Romainville. En complément, les équipes ont réagi très vite pour tracer des marquages de sécurité au sol, réaménager les locaux, assurer une meilleure distanciation des personnels, et s'adapter aux réductions des effectifs pour cause de maladie ou de garde d'enfant.

#### GRÈVE ET CRISE SANITAIRE, UN DOUBLE IMPACT POUR LES FINANCES DU SYCTOM

Estimé à 14,2 millions d'euros, le coût des grèves de début 2020 est lié aux dépenses engendrées par les solutions de traitement alternatives mises en œuvre (7,6 M€), et à la baisse des recettes provoquée par l'arrêt des ventes de vapeur à la CPCU (6,6 M€).

Quant à la facture de la crise sanitaire, elle s'élève pour le Syctom à 9 millions d'euros pour 2020, une somme qui s'explique à la fois par les surcoûts générés par la crise et la baisse des recettes consécutive aux fluctuations des tonnages traités.

### DEPUIS JUIN

#### S'ADAPTER À LA CRISE SANITAIRE

À partir de fin avril, le Syctom et les exploitants ont préparé la réouverture des centres de tri et des déchèteries. Des aménagements spécifiques ont été mis en place (protection en plexiglass, marquage au sol, etc.) pour garantir le respect des gestes barrières pour les personnels comme les usagers.

À cette même période, un plan de reprise des activités a été élaboré pour permettre le retour partiel des agents au siège du Syctom, dans les meilleures conditions possibles de sécurité pour tous. Depuis, le Syctom privilégie très largement le télétravail et applique des protocoles sanitaires stricts pour les agents en présentiel.

Concernant l'exploitation, après avoir connu de fortes baisses des volumes globaux de déchets à traiter, lors du confinement, le déconfinement a entraîné une reprise de l'activité, marquée par des fluctuations de volume et un manque de visibilité sur les évolutions à venir, une situation à laquelle les équipes ont dû s'adapter.

## Fluctuation

Durant la période du confinement, les tonnages des déchets ménagers et assimilés ont fortement évolué. Si la réduction moyenne de l'activité sur toute la durée s'est établie à 25 %, l'activité des UVE a connu un recul record de 32 % début avril en raison du ralentissement de l'économie et du départ d'une partie de la population. Cette baisse a permis une gestion facilitée des déchets et le non-recours à l'enfouissement.





# RÉSILIENCE ET INTELLIGENCE COLLECTIVE AU QUOTIDIEN

---

Grâce à ses trente-cinq années d'expérience, le Sycotom a réussi à assurer, en 2020, la continuité du service public de traitement des déchets. Il s'est appuyé sur la qualité des relations qu'il entretient avec ses partenaires, la robustesse et la modernité de ses installations, ainsi que sur le sens des responsabilités de tous ses personnels. Malgré une année tumultueuse, le Sycotom a pu renouveler ses engagements en faveur d'une gestion toujours plus durable des déchets.



La réouverture au public des déchèteries, le 11 mai 2020, s'est accompagnée de consignes strictes : un véhicule maximum à l'intérieur de la déchèterie, respect des gestes barrières et interdiction faite aux gardiens d'aider les usagers à décharger leurs déchets.

# GARANTIR L'AGILITÉ DANS LES INSTALLATIONS



L'année 2020, avec les grèves de début d'année et la crise sanitaire, a été particulièrement difficile. Mais ce contexte inédit a mis en avant le rôle indispensable du service public de traitement des déchets. Le Sycotom a ainsi su démontrer la solidité de son organisation pendant toute la période. Par cette capacité d'anticipation et d'adaptation, les agents du Sycotom ont pu assurer le bon fonctionnement des installations, permettant ainsi d'éviter une dégradation de la situation sanitaire et d'honorer les livraisons de vapeur à la CPCU. Face à ce contexte inédit, ce sont également l'efficacité de la coordination avec les acteurs de terrain, le sens de responsabilité de toutes les parties prenantes et les relations avec les collectivités de notre territoire qui ont permis de garantir la qualité et la continuité du traitement des déchets.



**Jacques Gautier**  
ancien Président du Sycotom (2017-2020)

Année exceptionnelle s'il en est, 2020 a confronté le Sycotom à une forte fluctuation des flux de déchets à traiter. Il a dû faire preuve de réactivité pour adapter les organisations et tenir les engagements pris.

De la réception des bennes de collecte à la vente de vapeur issue de l'incinération des déchets, toutes les étapes du process industriel propre au Sycotom, dans ses centres de tri comme dans ses unités de valorisation énergétique, ont été impactées, en janvier par les grèves, puis à partir de mars par la crise sanitaire. L'expérience et la mobilisation de ses équipes et de ses partenaires, de même que la performance de ses équipements lui ont permis de surmonter ces deux crises.

## RUPTURES DE RYTHME INHABITUELLES

Le brusque ralentissement économique induit par le confinement, qui a débuté le 17 mars, a entraîné une réduction globale du volume de déchets produits, collectés et réceptionnés dans les installations du Sycotom. Cette baisse s'est trouvée accentuée, sur certains territoires, par le départ d'une partie de la population francilienne ; sur d'autres territoires, en revanche, le phénomène n'a pas eu lieu, les tonnages de

déchets ayant même pu progresser, par endroits. En Seine-Saint-Denis, il a, par exemple, été constaté une hausse des volumes d'ordures ménagères collectées, liée à la présence chez eux, pendant le confinement, de personnes habituellement en poste à Paris, en journée.

Après un creux record au cours de la semaine du 30 mars au 5 avril, atteignant un recul de 32 % des volumes de déchets traités par rapport à une semaine type, la courbe s'est inversée et a progressivement retrouvé des niveaux plus classiques, à partir du 11 mai, dans le sillage de la reprise de l'activité économique. Il a même été constaté en juin 2020 une augmentation des quantités d'emballages ménagers, de papiers et d'encombrants, par rapport à juin 2019, les habitants ayant stocké leurs déchets en attendant la reprise des collectes séparatives. Ces variations ont imposé à l'organisation des ruptures de rythme inhabituelles.

### MAINTENIR LA PRODUCTION DE VAPEUR

Une chute des tonnages des OMr provoque, par ricochet, une baisse des quantités de vapeur produites à partir de la valorisation énergétique. Cela s'est notamment produit lors de la période des grèves, avec le blocage des UVE, qui a entraîné des difficultés de livraison de vapeur à la CPCU.

Pour respecter ses engagements contractuels, le Sycotom a dû optimiser le pilotage de ses sites de manière à maximiser la production de vapeur à livrer. Il a ainsi procédé à l'arrêt de ses groupes turbo-alternateurs (GTA) qui convertissent la vapeur de l'incinération en électricité, afin de privilégier une production 100 % vapeur. Il a également décidé de différer de quelques mois les travaux prévus sur la ligne 2 de traitement des fumées de l'UVE à Saint-Ouen-sur-Seine pour qu'elle dispose de ses pleines capacités d'incinération. Grâce à ces mesures, les livraisons de vapeur à la CPCU ont pu être honorées : elles se sont établies pour l'année 2020 à 3 560 000 tonnes, soit légèrement au-delà du seuil minimum de 3 519 000 tonnes.

### DU DÉCHET AU CHAUFFAGE, QUEL PROCÉDÉ ?

La combustion des OMr dans les fours des UVE produit de l'énergie. Conformément aux principes de l'économie circulaire, cette énergie de récupération est soit transformée en électricité, grâce à l'utilisation de turbines, soit valorisée en vapeur pour alimenter les réseaux de chauffage urbain. Cette seconde piste, dont le rendement énergétique est supérieur à la conversion en électricité, est privilégiée par le Sycotom qui fournit, depuis 2016, plus de 40 % de l'énergie utilisée par la CPCU pour chauffer des logements et équipements publics dont tous les hôpitaux de l'APHP. Déterminé à augmenter sa contribution à la production d'une énergie durable, dans un contexte de limitation des capacités d'incinération, le Sycotom modernise son outil industriel et mène différents projets de recherche (voir pages 30-31) pour optimiser et diversifier le rendement énergétique de ses installations.

## 21 décembre 2020

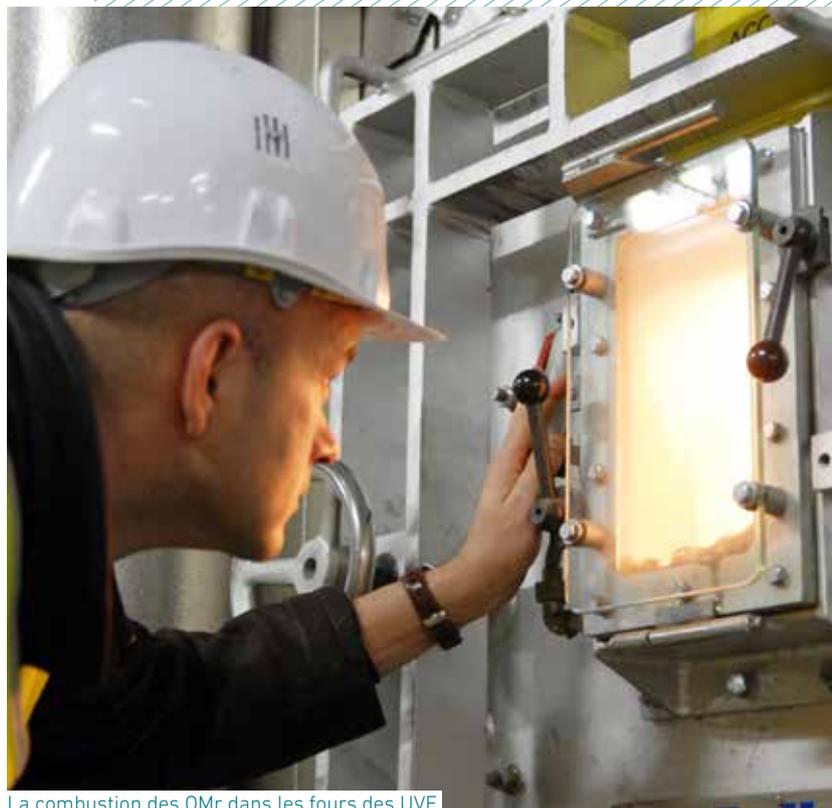
c'est la date à laquelle le Sycotom a atteint le seuil contractuel de livraison de vapeur à la CPCU, soit un minimum de 3 519 000 tonnes.

### OPTIMISER LA GESTION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Par ailleurs, le Sycotom a amorcé, courant 2020, la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de son patrimoine industriel, axée sur une politique de maintenance prédictive. Il s'agit de repérer, selon une Méthode Basée sur la Fiabilité (MBF), les équipements clés du process sur lesquels concentrer l'effort de maintenance préventive, de manière à éviter les indisponibilités de matériel, dont les impacts financiers sont lourds.

Initiée depuis janvier 2019 par la Direction générale des services techniques, pour maîtriser les nouveaux process de tri mis en œuvre dans le cadre du plan de modernisation des centres, cette stratégie de gestion du patrimoine constitue un gage de cohérence et de planification des opérations de maintenance et, par conséquent, de continuité et d'efficacité du service de traitement des déchets.

Lors du confinement du printemps 2020, elle s'est concrétisée à travers le suivi d'un tableau de bord des indicateurs de maintenance pour les centres de tri à Sevrans, Paris XVII et Romainville, l'élaboration d'un inventaire patrimonial des centres de tri, la mise à jour de son outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ou encore l'élaboration des listes des « vérifications périodiques obligatoires » pour harmoniser les pratiques parfois disparates des exploitants et ainsi améliorer la fiabilité des installations du Sycotom.



La combustion des OMr dans les fours des UVE permet de produire de l'énergie.

“Être ou ne pas être  
dans le bac de tri...”

... ce n'est plus la question.

**Aujourd'hui,  
TOUS les emballages\*  
& papiers se trient.**

Même les boîtes à œufs (pour faire les Hamlets).

\*Ces emballages en verre sont à déposer  
dans les bacs ou conteneurs spécifiques.

Misant sur l'humour, le Sycotom a lancé le 20 janvier 2020 une vaste campagne de sensibilisation dans la presse pour accompagner l'extension des consignes de tri. Il a aussi mis un kit de communication sur le sujet à la disposition de ses collectivités adhérentes.



# ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Promoteur d'une gestion responsable et durable des déchets, le Sycotom mène, avec les collectivités de son territoire, une politique engagée pour réduire la production de déchets à la source et limiter l'enfouissement. Pour cela, il accompagne le développement du geste de tri et le recyclage, et sensibilise tous les publics à ces problématiques.

Faire du Sycotom le « champion de la valorisation », telle est l'ambition affichée par la nouvelle gouvernance du syndicat. Trois principaux leviers d'action sont mobilisés pour rendre cette ambition effective et inscrire pleinement le Sycotom dans la logique de l'économie circulaire.



Face aux enjeux d'une gestion durable des déchets dans la Métropole parisienne, le Sycotom a su définir collectivement une stratégie durable volontariste.



Elle se manifeste par un ancrage territorial, avec un traitement des déchets au plus près des lieux de production, et une priorité absolue de réduction de la quantité de déchets ménagers produits. Elle se traduit également par des engagements forts et concrets : ne plus enfouir de déchets valorisables, réduire l'incinération, intensifier toutes les formes de valorisation, sensibiliser les publics pour "moins jeter et mieux trier".

Le Sycotom est en phase avec ses collectivités adhérentes pour développer des projets locaux, à l'image du tri et de la valorisation des déchets alimentaires qui représentent un enjeu majeur des années à venir.

**Paul Simondon**  
15<sup>e</sup> Vice-Président du Sycotom

## TRIER, RECYCLER : L'ENJEU DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Lancées depuis longtemps dans la collecte sélective de papiers et d'emballages, les collectivités territoriales vont devoir organiser, d'ici 2024, la collecte à la source des déchets alimentaires. Pour les aider à se conformer aux nouvelles exigences législatives, le Sycotom propose, depuis 2017, différentes modalités d'accompagnement aux Établissements Publics Territoriaux (EPT) de son périmètre, qui se lancent dans la collecte séparative des déchets alimentaires.

Suite à un appel à projets lancé en 2018, il a également apporté un soutien financier pour le déploiement de quatre initiatives locales innovantes pour le traitement des déchets alimentaires. Deux millions d'euros ont été consacrés à la mise en place de ces projets. Le Sycotom encourage aussi, le développement de solutions de compostage individuelles,

collectives et de quartier, via le financement de composteurs. En 2019, le soutien financier et logistique accordé aux expérimentations – menées dans les restaurants scolaires, auprès des ménages et sur les marchés – avait permis en un an de doubler le volume des déchets alimentaires traités séparément. Bien que la crise sanitaire ait donné un coup de frein à cette dynamique, la détermination du Syctom à accompagner les EPT dans la mise en place de solutions de collecte adaptées aux profils des différents producteurs (ménages, établissements scolaires, marchés alimentaires, restaurants collectifs) demeure la même.

Jusqu'à fin 2023, le Syctom continue d'assurer gratuitement la collecte des déchets alimentaires (compétence qui ne figure pas dans ses statuts) et de proposer des tarifs de traitement très attractifs pour atteindre collectivement les objectifs fixés par la loi AGECE (voir encadré).

## 1,6 million d'euros

consacrés en 2020 à la collecte et au traitement des déchets alimentaires

### PRÉVENTION ET SENSIBILISATION : LA MOBILISATION DE TOUS

Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, aide au développement des ressourceries, opérations « Défi Famille Zéro déchet » : le Syctom soutient financièrement les initiatives de ses collectivités adhérentes en faveur du réemploi, du tri et de la réduction des déchets. Parce que l'ampleur des enjeux implique la mobilisation de tous, élus, associations et citoyens, le Syctom impulse, depuis plusieurs années, en concertation avec ses partenaires, ces nombreuses actions de sensibilisation des publics, pour prévenir le gaspillage et la production de déchets.

Dans un même souci d'information, de pédagogie et de sensibilisation du grand public et aux regards des besoins des territoires concernés par l'extension des consignes de tri, le Syctom a renforcé ses éco-animateurs par deux équipes supplémentaires de janvier à mars, passant de 40 à 60 personnes. Après avoir été interrompues, en mars puis fin octobre, leurs campagnes de porte-à-porte sur le terrain ont pu progressivement reprendre mi-décembre.

La prévention passant aussi par l'innovation et l'écoconception, le Syctom a organisé en 2020 son désormais traditionnel concours Design Zéro Déchet (DZD), dédié aux étudiants et jeunes diplômés français. Consacrée à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale, cette 8<sup>e</sup> édition a récompensé des projets très inventifs. Le prix du Syctom a ainsi été remis au projet Ecoapp, porté par Jane Char et Yi Yang, étudiants de LISAA Paris, qui ont conçu une application de comptabilité analytique pour aider les restaurateurs à limiter au maximum le gaspillage alimentaire et les pertes financières induites. Le 1<sup>er</sup> prix du jury a, quant à lui, été décerné à Eliott Pananceau, du Lycée François-Mansart à La Varenne Saint-Hilaire, pour son projet La Cabane, pour la conception d'un mobilier urbain multi-usages qui facilite les dons d'invendus sur le marché de Rungis.

Lancée à l'automne 2020, l'édition 2021 du concours DZD, parrainée par le designer Mathieu Lehanneur et en partenariat avec l'association « Réseau vrac » et le groupement Les Mousquetaires, a pour thème « Du pack au vrac » ou comment développer la vente et l'achat en vrac dans différents secteurs (quincaillerie, hygiène et entretien, graines et semences à destination des particuliers ou produits alimentaires).

### MOINS DE DÉCHETS : DES OBJECTIFS À MOYEN ET LONG TERMES

Conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), votée en février 2020, le Syctom déploie de nombreuses actions et pistes d'amélioration pour atteindre des objectifs réglementaires ambitieux :

#### À l'horizon 2024-2025 :

- Le tri à la source de 100 % des déchets alimentaires (2024)
- Le recyclage de 77 % des bouteilles en plastique (2025)

#### À l'horizon 2027-2030 :

- Le réemploi de 10 % des déchets (2027)
- Le recyclage de 90 % des bouteilles en plastique (2029)
- La diminution de 50 % du nombre de bouteilles en plastique à usage unique (2030)

#### À l'horizon 2035-2040 :

- Le réemploi ou le recyclage de 65 % des déchets (2035)
- Atteindre le zéro plastique à usage unique (2040)

### TOUJOURS MOINS D'ENFOUISSEMENT

Alors qu'au niveau national, 30 % des déchets sont enfouis, cette part n'est que de 7 % à l'échelle du Syctom. Une performance que la gouvernance du syndicat souhaite améliorer avec l'objectif du zéro déchet valorisable enfoui d'ici 2025. Pour mieux optimiser et réguler les flux d'OMr, il s'appuie, depuis 2019, sur un partenariat avec l'exploitant de l'installation de stockage des déchets non dangereux à Claye-Souilly qui stocke désormais les OMr destinées aux UVE du Syctom en fonction de leurs capacités disponibles. Depuis avril 2020, ce même site est utilisé pour mettre en balle des OMr de manière à les conserver en l'état jusqu'à six mois. Grâce à ce stock, les fours des UVE sont suffisamment approvisionnés lors des périodes de forte demande énergétique, comme en hiver. Enfin, le Syctom s'est doté d'une plateforme logistique en ligne pour garantir une meilleure prévision des réceptions d'OMr et, ainsi, optimiser la répartition entre les UVE.

## 55 000 tonnes d'OM

peuvent être réceptionnées par le centre de transfert à Claye-Souilly



La collecte des déchets alimentaires que nous assurons a subi un coup d'arrêt avec le premier confinement. Pour cette activité, encore en démarrage, la reprise, assurée en coordination avec les collectivités adhérentes, a été complexe. Fin 2020, nous étions revenus à des niveaux de collecte équivalents à ceux précédant la crise sanitaire, grâce à une augmentation du nombre de sites collectés. Des actions de sensibilisation autour du tri des déchets alimentaires devront permettre de relancer la dynamique et retrouver l'efficacité du geste de tri préalable à la crise.

#### Loïc Morel

Directeur Valorisation énergie et biodéchets,  
Direction générale adjointe de l'exploitation  
et de la valorisation des déchets (DGAEVD)



Le Syctom s'est installé dans l'immeuble Kadence, situé 86 rue Regnault, Paris 13<sup>e</sup>. L'aménagement des espaces s'est fait en cohérence avec les valeurs du syndicat, qui a notamment eu recours à des matériaux de recyclage pour son mobilier.

# VEILLER ENSEMBLE À L'ADAPTABILITÉ DES SERVICES

En termes d'organisation du travail, la crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur des changements organisationnels en cours. Année de déménagement pour le Syctom, 2020 a aussi vu la généralisation du télétravail et un usage renouvelé des outils numériques.

## TÉLÉTRAVAIL ET ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Expérimenté en 2019, à petite échelle, le télétravail s'est progressivement déployé au sein des équipes du Syctom en 2020 et en particulier à l'occasion des confinements successifs. De 45 agents équipés pour travailler à distance, début 2020, l'effectif est passé à 90 début avril, soit près de 70 % des personnels. Directions des ressources humaines, finances, marchés, systèmes d'information et moyens généraux : les équipes en charge des fonctions ressources ont fait preuve d'une grande réactivité, garantissant la continuité de l'exercice de leurs missions et celles des autres services.

Parallèlement, une attention particulière a été portée au suivi du moral des télétravailleurs, pour éviter un risque d'isolement. Un message quotidien, intitulé « Bonne Journée », et une lettre d'information hebdomadaire « Syctom info » ont été diffusés à tous, à la fois pour maintenir un lien social et pour communiquer sur l'activité et l'actualité du Syctom. Le succès rencontré par cette communication interne est à l'origine de la création, à partir de juin 2020, d'une newsletter interne bimensuelle, intitulée « Syctomien ».



Tous les agents du Syctom ont été conviés à des sessions d'appropriation avant leur installation à Kadence.

Vecteur d'innovation, les contraintes imposées par le confinement ont aussi confirmé les transformations en cours dans l'organisation interne du Syctom, mutations prises en compte par le projet de déménagement mené en 2020.

### UN DÉMÉNAGEMENT À BONNE « KADENCE »

Dans la droite ligne des évolutions que le confinement semble avoir pérennisées, la préparation du déménagement du Syctom a été l'occasion de repenser les modes d'organisation et de travail en interne, prenant en compte la plus grande mobilité des agents, le déploiement du télétravail et les répercussions en termes de moyens techniques et humains.

Loin de se résumer à un changement d'adresse, l'installation du siège du Syctom dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris a mobilisé de nombreuses ressources en interne pour accompagner la transition, dans toutes ses dimensions.

La conception des nouveaux locaux a donc composé avec une modernisation des moyens et des outils de travail, la dématérialisation croissante des échanges et le besoin de disposer d'espaces collectifs, lieux de collaboration et de coworking. Un juste équilibre a dû être trouvé entre l'agencement des bureaux, des salles de réunion, des espaces projets et des lieux dédiés à la qualité de vie au travail. En termes d'équipements de visioconférence, les salles de réunion disposent d'écrans de grande taille, avec webcam intégrée et sonorisation de qualité. De quoi mener des réunions hybrides, en présentiel et à distance.

L'ambition d'atteindre une meilleure organisation collective du travail s'est accompagnée d'une réflexion de fond sur l'usage du numérique et la vigilance qu'il requiert (*voir encadré*).

La réussite du déménagement, que les services du Syctom ont su mener dans un temps record et dans un contexte contraint par la pandémie, a aussi reposé sur l'attention portée à la participation des agents au projet : de groupes de travail en visites guidées des lieux, la concertation a pris plusieurs formes, tout au long du second semestre. Elle a permis de recueillir propositions et interrogations, notamment vis-à-vis de l'acoustique et de l'ergonomie. Le choix du mobilier et des gammes de couleurs pour la décoration a par exemple été soumis au vote.

C'est aussi sur le plan économique que ce déménagement révèle toute sa portée, puisque l'opération dégagera une économie annuelle d'un million d'euros sur le budget de fonctionnement du Syctom.

**148 bureaux,**  
**7 salles de réunion,**  
**8 espaces d'échange informel,**

les nouveaux locaux du Syctom sont mieux adaptés aux modalités actuelles de travail

### VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La modernisation des équipements dont le Syctom a doté ses nouveaux bureaux s'est accompagnée d'une réflexion sur les impacts environnementaux et sociaux de ces nouvelles habitudes de travail. Sensibilisation des agents à la sobriété numérique et promotion d'un usage responsable des nouvelles technologies font partie des engagements du syndicat, dans ses pratiques internes comme dans ses exigences en matière de commande publique.

### UN DIALOGUE RENOUVELÉ AVEC L'EXTÉRIEUR

L'année 2020 a également été l'occasion pour le Syctom d'améliorer et de diversifier sa communication externe, afin de donner plus de voix aux sujets liés à la gestion des déchets. La périodicité du *Syctom mag* est ainsi passée de quatre à cinq numéros par an, pour être plus proche de l'actualité du secteur. Une nouvelle lettre d'information numérique, La Newsletter du Syctom, a par ailleurs été lancée. Elle propose chaque mois à ses abonnés des contenus enrichis sur le syndicat, ses projets et ses actions, ainsi que ses initiatives partenariales.

Enfin, le Syctom a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, mais aussi sur sa chaîne YouTube, sur laquelle fut diffusée en live, le 19 juin 2020, pour la première fois, les réunions du Comité syndical et du Bureau.

### Du 18 au 22 décembre 2020

Le Syctom a organisé un jeu concours sur les réseaux sociaux pour inviter les internautes à partager leurs astuces « zéro déchet ». Les lauréats ont reçu en cadeau le calendrier « zéro déchet » de la blogueuse Camille Ratia. Cette initiative a vocation à sensibiliser le public de façon ludique aux enjeux de la réduction des déchets.



Le Syctom a fait évoluer ses outils pour améliorer sa communication externe.



# L'INNOVATION AU CŒUR DES PRATIQUES

---

Pour s'inscrire dans une démarche durable et responsable, le Sycotom entend innover sur tous les fronts : tandis qu'auprès des collectivités, il impulse une dynamique collective inédite, indispensable au regard des objectifs législatifs de réduction des déchets, sur ses différents sites, il modernise et intègre les installations dans leur cadre urbain, pour gagner en efficacité et en acceptabilité. Enfin, il poursuit ses projets d'innovation et recourt à des technologies de pointe pour limiter son impact environnemental et contribuer à la transition écologique.



Les éco-animateurs vont à la rencontre d'habitants lors d'opération de porte-à-porte pour les sensibiliser à l'importance du geste de tri.

# COORDONNER ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE TERRITOIRE



*L'année 2020 a démontré que l'ensemble des acteurs de la chaîne du déchet ont un rôle essentiel à jouer pour assurer une gestion responsable. Cette chaîne est avant tout locale*



*et répond à un enjeu de terrain. Les EPT et les communes adhérentes doivent travailler main dans la main avec le Sycotom pour mettre en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation efficaces et relever le défi de la réduction des déchets. Les solutions sont à construire collectivement, avec les élus des collectivités territoriales, les producteurs de déchets ménagers, les organismes de traitement, les associations et les habitants. Toutes les parties prenantes - au premier rang desquelles les territoires adhérents du Sycotom - ont d'ailleurs contribué à l'élaboration du plan d'actions du Grand défi.*

**Marie-Hélène Magne**

Membre du Bureau du Sycotom,  
Vice-Présidente de Paris Est Marne & Bois

Reconnu par les pouvoirs publics comme l'un des chefs de file du traitement des déchets, le Sycotom s'attache, à travers l'élaboration du futur schéma opérationnel pour la coordination de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers locaux, à accompagner et engager les collectivités dans la transition écologique qu'amorcera une vision renouvelée de la gestion et de la valorisation des déchets.

## LE PARTENARIAT, FACTEUR CLÉ D'EFFICACITÉ

Le Sycotom développe au quotidien une relation de proximité avec ses adhérents, axée sur le dialogue et la concertation. Sa démarche concerne aussi bien le fonctionnement opérationnel du service, la prévention et la sensibilisation, que la construction d'une vision de service public commune et d'objectifs partagés. Cette logique, qui vise notamment à développer des actions coordonnées pour en favoriser l'efficacité, s'est trouvée renforcée dans le contexte actuel de pandémie où il semble essentiel de repenser les modes d'intervention en développant les partenariats et en impliquant des personnes relais, a fortiori en situation de crise.

Le Syctom entend accroître son rôle de soutien auprès des collectivités pour accélérer la transition écologique et participer au développement d'une politique ambitieuse de réduction des déchets sur son territoire.

Sur la période 2015-2020, le Syctom a soutenu

## 267 projets

locaux, pour un montant de 11,6 M€ : ces actions avaient pour objectif la prévention, la gestion des déchets alimentaires, l'amélioration de la collecte sélective ou bien la promotion du réemploi et l'accompagnement au développement des recycleries.

### UN RÔLE DE COORDINATEUR POUR LE SYCTOM

Conscients de son expertise et de sa capacité de rayonnement, l'État et la Région Île-de-France ont confié au Syctom, début 2019, une mission de coordination visant à atteindre d'ambitieux objectifs en matière de réduction des déchets et de recyclage. C'est à travers le Plan Régional de Prévention, de Gestion des Déchets (PRPGD) que le Syctom s'est engagé dans l'élaboration concertée d'un schéma opérationnel pour la coordination de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Le Syctom a inscrit la réalisation de ce schéma dans le cadre de son Grand Défi (voir encadré) et lancé cette démarche le 10 juillet 2019. Convaincu que l'amélioration de l'articulation de la collecte et du traitement constitue un des leviers de performance, le Syctom a souhaité instaurer un dialogue avec l'ensemble des acteurs impliqués, via un diagnostic territorial partagé. Le recueil de données qualitatives et quantitatives a permis de mieux appréhender les organisations territoriales et opérationnelles, et ainsi d'identifier les leviers de coordination et d'optimisation à déployer.

### UNE CHARTE POUR S'ENGAGER ENSEMBLE

Le Syctom a mis en place un groupe de travail spécifique, composé de représentants de ses collectivités adhérentes et de leurs organisations de collecte, pour dresser un constat partagé des attentes de chacun, identifier les contraintes et les solutions à mettre en place. La collecte et le traitement des déchets sont par exemple deux compétences distinctes, exercées par des collectivités différentes, qui peuvent parfois interférer l'une avec l'autre. Fruit de ce groupe de travail, une charte des bonnes pratiques a été élaborée : elle vise à formaliser le rôle de chaque partie prenante, leurs engagements réciproques et les modalités rectificatives en cas de manquement. En cours de signature, ces chartes constituent la première étape du futur Schéma opérationnel de coordination Prévention Collecte et Traitement prévu dans le projet de PRPGD, puisqu'elles participent à la connaissance de l'organisation actuelle des collectes ainsi qu'à leur harmonisation.

### LE GRAND DÉFI, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin de réduire les déchets produits sur son territoire, le Syctom a coconstruit en 2019 un plan d'action avec les acteurs impliqués dans la chaîne de production et de traitement des déchets (EPT, Région, associations, représentants de producteurs ménagers ou gros producteurs, acteurs du traitement et du recyclage). Ce « Grand défi », qui comprend 35 actions d'ampleur et de portée diverses, réparties en sept axes, mise notamment sur la prévention et la sensibilisation, vecteurs de changement des comportements. Cette démarche inédite a aussi permis d'impulser une dynamique collective essentielle pour construire une vision d'ensemble des problématiques et proposer des solutions coordonnées au service d'un enjeu de taille : réduire de 450 000 tonnes le volume de déchets ménagers produits sur le territoire du Syctom, à l'horizon 2025.



### UNE MOBILISATION COLLECTIVE INDISPENSABLE

Pour aller plus loin dans cette dynamique, des contrats d'objectifs partagés avec les collectivités adhérentes sont en cours d'élaboration. Ils pourront faciliter l'évaluation de la capacité de chacune d'entre elles à mettre en œuvre des dispositifs en faveur de la prévention des déchets, tout en prenant en compte ses spécificités. Conçus « sur-mesure » et actionnant de nouveaux leviers de prévention et de sensibilisation, ces contrats d'objectifs permettront aussi de concrétiser l'engagement des territoires avec des résultats attendus et un calendrier défini dans une logique de partenariat renouvelé avec le Syctom.

L'ambitieux plan d'actions du Grand Défi ne pourra être mis en œuvre qu'avec l'investissement de tous et à la condition d'une mobilisation active de l'ensemble des parties prenantes. Face aux enjeux de la transition écologique, dans le respect des trajectoires financières fixées, le Syctom est déterminé à jouer le rôle de chef de file et de coordinateur confié par l'État et la Région Île-de-France.



*Au quotidien, nous nous attachons à développer la collaboration avec les collectivités, dans une logique de coordination d'un réseau d'acteurs de la gestion des déchets sur le territoire du Syctom. Cette démarche passe notamment par un accompagnement accru en matière de gestion des biodéchets et de sensibilisation au tri, par le soutien apporté aux équipements et aux actions de prévention et se traduit par un appui technique et financier, au service de l'atteinte des objectifs du Grand défi, dans le cadre du PRPGD.*

**Cyrille Derouet**

Directeur prévention et sensibilisation,  
Direction générale adjointe Mobilisation,  
publics et territoires



Depuis fin 2018, le chantier de la nouvelle unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII est lancé en s'inscrivant dans le paysage urbain de l'est parisien avec une préoccupation constante de la maîtrise des nuisances pour le voisinage.

# MODERNISER ET INTÉGRER TOUJOURS MIEUX LES INSTALLATIONS

Soucieux d'agir pour accélérer l'innovation en matière de traitement des déchets, le Sycotom s'est fixé des objectifs ambitieux : réduire l'incinération, améliorer les valorisations énergétique et matière, mettre un terme à l'enfouissement des déchets valorisables. Pour y répondre, il s'attache à accroître les performances de ses sites, dans la droite ligne des évolutions réglementaires. La poursuite de la modernisation de ses installations constitue un pilier de cette démarche.

« Le chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Énergétique à Ivry/Paris XIII relève d'un double défi au quotidien : nous construisons une installation à la pointe de la technologie, juste à côté du plus important centre de traitement du Sycotom en exploitation, donc prioritaire, et ce, dans un milieu urbain dense. Pour gérer l'emprise foncière très contrainte, nous avons notamment réussi à mettre à disposition des entreprises une aire de stockage et de prémontage en bord de Seine qui permet également la livraison par le fleuve de certains gros équipements.

**Bruno Bernier**

Chef de projet Ivry/Paris XIII,  
Direction générale des services techniques

## IVRY/PARIS XIII : LA NOUVELLE UVE PREND FORME

Le chantier impressionnant qui est en passe de remplacer le centre en fin de vie à Ivry/Paris XIII par un équipement de pointe a repris fin avril 2020, après un arrêt de six semaines, lié à la crise sanitaire.

En cours de construction, la nouvelle unité de valorisation énergétique devrait être opérationnelle début 2024. Elle traitera par incinération 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an, soit 50 % de moins que l'installation actuelle, dans une perspective de réduction des déchets, liée à l'amélioration du tri et du recyclage et à la progression de la gestion séparée des déchets alimentaires.

Sur ce chantier, le début de l'année 2020 a été marqué par la construction de la fosse de réception et de stockage des ordures ménagères résiduelles (Fosse OMr), premier élément visible de la future installation. Du fait de sa géométrie particulière, cet ouvrage de grande hauteur a bénéficié d'un « coffrage glissant », technologie innovante permettant une grande rapidité de construction. Réalisé en six semaines, il bénéficie d'une assurance de solidité et d'étanchéité grâce à une homogénéité du bétonnage.

Après un peu plus de deux années consacrées aux travaux préparatoires et au gros œuvre, la construction de la nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE) entrera en 2021 dans une nouvelle phase consacrée au montage des équipements du process de traitement des déchets.

### MUTATIONS EN TERRITOIRE URBAIN

Ce profond changement s'opère sous le regard de l'artiste Stefan Shankland, missionné depuis 2012 par le Syctom pour conduire une démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) autour du centre à Ivry/Paris XIII. Articulé autour du concept du « Musée du Monde en Mutation » (MMM), ce projet mobilise une diversité de regards et d'expertises autour des phénomènes de transformation, à l'échelle industrielle et urbaine. Depuis le 16 décembre 2020, le MMM est accessible via le site [museedumondeenmutation.com](http://museedumondeenmutation.com) : à travers performances vidéos, ouvrages ou fictions documentaires, le public peut découvrir cet environnement en mutation et ainsi appréhender le projet sous un nouvel angle.

Sur le site de l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, la question de l'intégration dans l'environnement est également au cœur des préoccupations du Syctom. En témoigne l'important programme de requalification architecturale et paysagère initié dans ce centre de valorisation énergétique de déchets, aujourd'hui situé au cœur du nouvel éco-quartier des Docks, et donc en proximité directe avec les riverains. Les travaux, qui s'achèveront en 2024, visent notamment à supprimer les nuisances odorantes et sonores et à développer l'intégration visuelle du site, notamment via la végétalisation. Dans cette perspective, la couverture du nouveau bâtiment dédié au traitement des mâchefers, réalisée cette année, a donné lieu aux premières plantations d'arbres en février 2020, dans la grande jardinière qui longe le bâtiment.

### OPTIMISER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

À Saint-Ouen-sur-Seine, c'est aussi le système de traitement des fumées qui fait l'objet d'une modernisation. Le nouveau dispositif mis en œuvre en 2019 sur une première ligne d'incinération permet de mieux capter les polluants issus de



La modernisation du centre à Nanterre marque l'aboutissement du plan d'adaptation des sites du Syctom à l'extension des consignes de tri.

### DÉVELOPPER LA PROXIMITÉ AVEC LES RIVERAINS

L'intégration urbaine des installations constitue un enjeu central pour le Syctom. À l'aspect architectural, s'ajoutent d'autres problématiques, tels que la gestion de la logistique et du transport ou l'impact environnemental de son activité. Le Syctom instaure un véritable dialogue avec les habitants pour améliorer l'acceptation de ses projets, ce qui requiert des interfaces diversifiées et adaptées aux publics concernés. Dans cette perspective, il ouvre régulièrement ses portes au grand public pour transmettre et valoriser son savoir-faire. Le Syctom collabore aussi avec les Sentinelles, groupes d'habitants et d'actifs volontaires, pour suivre l'activité des centres et signaler toute nuisance éventuelle.

la combustion des ordures ménagères et de réduire considérablement le panache de vapeur en sortie de cheminée. Ce système, qui sera généralisé aux deux autres lignes de traitement, en 2021 et 2022, a donné des premiers résultats très positifs, au niveau environnemental. Le nouveau système de traitement des eaux résiduaires industrielles, en cours de mise en place, permettra d'améliorer les performances environnementales du site en matière de rejets aqueux. Anticipant la mise en place de l'extension des consignes de tri, effective en 2022, le Syctom a également souhaité moderniser le centre de tri de collecte sélective à Nanterre. Fermé depuis février 2019 pour travaux, celui-ci verra sa capacité de traitement portée de 40 000 à 55 000 tonnes/an et pourra traiter l'ensemble des emballages plastiques et métalliques. La réouverture à l'été 2021 de ce centre dernière génération, utilisant des robots trieurs rapides et précis, marquera l'aboutissement du grand plan d'adaptation des sites du Syctom à l'extension des consignes de tri.

À sa réouverture à l'été 2021, le centre de tri à Nanterre sera en mesure de traiter les déchets

d' **1,6 million d'habitants**

des Hauts-de-Seine et de Paris en vue de leur recyclage.

### ROMAINVILLE/BOBIGNY : UN PROJET À RELANCER EN 2021

La reconstruction du centre de traitement de déchets ménagers à Romainville/Bobigny, qui a fait l'objet en 2017 d'une large concertation publique, visait notamment, pour le flux d'OMr réceptionné, à mettre en place un pré-traitement sous forme de séchage pour optimiser leur transfert par voie d'eau vers les UVE du Syctom. Le 6 janvier 2020, le Comité syndical a décidé de différer l'attribution du marché, compte tenu des coûts d'investissement à engager à la veille d'un changement de mandature, Jacques Gautier ne se représentant pas à la présidence du syndicat.

Fin 2020, Éric Cesari, Président du Syctom, a pris la décision en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique en raison de l'évolution du contexte de la gestion des déchets. Toutefois, l'instauration d'un nouveau dialogue constructif avec les acteurs du territoire a permis de poursuivre les réflexions. Le Syctom lancera en 2021 un nouveau projet pour ce site historique.

# 2020 : UNE ANNÉE SUR LES CHANTIERS

Malgré des perturbations liées à la crise de la Covid-19 - avec l'arrêt des travaux en mars/avril - l'année 2020 reste cruciale pour la concrétisation des projets structurants du Sycotm. Coup d'œil sur les chantiers à Ivry/Paris XIII, Nanterre et Saint-Ouen-sur-Seine.

## IVRY / PARIS XIII



Mars

À Ivry/Paris XIII, c'est une nouvelle unité de valorisation énergétique qui verra le jour à l'horizon 2024.



Juillet



Septembre



Novembre



Décembre

## NANTERRE



À Nanterre, le centre de tri est modernisé en vue d'augmenter ses capacités de tri pour s'adapter à l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

## SAINT-OUEN-SUR-SEINE



À Saint-Ouen-sur-Seine, l'Étoile Verte fait l'objet d'importants travaux de requalification architecturale et paysagère, et d'amélioration du système de traitement des fumées.

Sur le port de Gennevilliers, une unité de méthanisation devrait voir le jour à l'horizon 2024-2025.



# INNOVER AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



*Le projet de captage du CO<sub>2</sub> présent dans les fumées d'incinération s'appuie sur la dynamique d'un groupement de recherche international et pluridisciplinaire.*

*À ce stade, nous avons pu démontrer que les photobioréacteurs développés sont capables de capter le CO<sub>2</sub>, avec des rendements entre trois et cinq fois supérieurs aux meilleures technologies existantes à l'échelle industrielle, mais aussi que les procédés bientôt brevetés permettent une double valorisation de la biomasse sourcée via le CO<sub>2</sub> : celle-ci va à la fois servir à créer des polymères en vue de produire des biomatériaux, mais aussi à élaborer des biofertilisants, utilisables pour les cultures urbaines ou espaces verts.*

*La spécificité de ce projet de recherche est son interaction avec la problématique industrielle du Sycotom : cela nous pousse à innover en tenant compte des contraintes liées à l'activité et de l'ancrage urbain de ses UVE.*

**Naoufel El Bahraoui**

Setec Energie Environnement/  
École des mines de Paris

En 2020, le Sycotom poursuit ses actions en faveur de la transition écologique à travers de multiples projets d'innovation. Avec pour objectif commun la limitation de l'impact environnemental, ils visent non seulement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à faire du traitement des déchets une source d'énergie de récupération.

## LE DÉFI DE LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Anticipant le développement du tri à la source des déchets organiques, le Sycotom s'investit depuis plusieurs années dans la recherche de solutions de traitement et de valorisation. Un premier projet innovant est déjà lancé pour créer une unité de méthanisation à l'horizon 2024-2025 sur le port de Gennevilliers. Conduit avec le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), il permettra de traiter jusqu'à 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an et de produire du biogaz, valorisé par injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel GRDF. En avril 2020, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la passation d'un contrat de concession. Le délégataire aura la charge de la conception, la construction et l'exploitation de l'unité pendant 15 ans. Les candidatures ont été reçues en juin 2020 et l'attribution du contrat est prévue fin 2021.

Le projet Cométha – porté par le Sycotom et le SIAAP – pour le co-traitement des déchets solides et liquides - fraction organique résiduelle des ordures ménagères et boues d'épuration - s'appuie lui aussi sur la valorisation du potentiel énergétique de la matière organique pour générer une production optimale de biométhane et méthane de synthèse, et ainsi contribuer à la transition énergétique. Après la phase 1 dédiée à la R&D, la phase 2 consiste à expérimenter sur le terrain de nouveaux procédés de traitement, grâce à la construction et l'exploitation de deux unités pilotes. Ces installations industrielles miniatures, dont l'implantation doit débuter en 2021 sur deux sites du SIAAP, doivent permettre de confirmer la faisabilité de la démarche et d'évaluer les performances espérées. À l'issue de la phase 2 prévue en 2023, les deux opérateurs publics devront décider de la suite à donner au projet qui prévoit, dans la phase 3, la construction d'une unité industrielle.

## 140 000 tonnes

c'est le poids estimé des déchets alimentaires des ménages, à traiter par le Sycotom en 2025. Un véritable défi auquel il se prépare.

### POUR UN TRANSPORT FLUVIAL PLUS VERT

Le Sycotom s'attache également à limiter l'impact environnemental de l'acheminement des déchets, notamment par voie d'eau. L'utilisation de l'hydrogène, déjà étudiée et opérationnelle pour le transport terrestre, pourrait constituer une alternative intéressante et permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines. Dans cette optique, le Sycotom participe au programme transnational H2SHIPS, développé dans le cadre d'un Appel à Projet Européen pour la décarbonation du transport. H2SHIPS s'appuie sur trois opérations-pilotes en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Le Sycotom s'y investit notamment à travers une étude spécifique sur la conversion possible à l'hydrogène de la motorisation des péniches dédiées au fret de la future installation à Romainville.

### DES RÉSIDUS DE TRAITEMENT PRÉCIEUX

Le Sycotom a lancé en 2016 un programme international de recherche dont l'objectif est d'utiliser le CO<sub>2</sub> des fumées produites par l'incinération des ordures ménagères, pour faire croître des micro-algues et produire, à terme, des bioplastiques et biocarburants. Ce procédé permet également de réduire les émissions en carbone d'une UVE telle que l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, choisie comme laboratoire d'expérimentation. À l'issue des phases de sélection des souches d'algues et de conception des photobioréacteurs, la première unité pilote a pu être construite et mise en service en février 2020 dans le laboratoire de l'Université d'Almeria, en Espagne. Après vérifications et mises au point, des tests grandeur nature réalisés à Saint-Ouen-sur-Seine valideront un possible déploiement industriel à grande échelle de cette technologie à fort potentiel de développement.

### COMÉTHA : UN TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION DE PROCÉDÉS INNOVANTS

Le projet Cométha a pour ambition de limiter les gaz à effets de serre en valorisant le maximum de carbone contenu dans les gisements de déchets liquides et solides. Porté par le Sycotom et le SIAAP, ce partenariat d'innovation permettra de traiter ensemble les boues et graisses d'épuration issues du traitement des eaux usées, la fraction organique résiduelle des ordures ménagères qui n'aurait pas été compostée et le fumier équin. La cométhanisation des intrants et des traitements en aval permettront la production d'une énergie renouvelable et de récupération injectée dans les réseaux de distribution de gaz naturel pour alimenter des véhicules, chauffer des locaux, produire de l'électricité, etc. En outre, Cométha met en œuvre des procédés innovants pour la récupération des nutriments (azote et phosphore).

### LE SYCOTOM, MÉCÈNE SCIENTIFIQUE

Soucieux de contribuer à évaluer l'impact de l'environnement sur la santé, le Sycotom est partenaire depuis 2018 d'une étude menée par la Fondation Autisme en partenariat avec l'ENS-Lyon, qui explore les liens possibles entre autisme et métaux lourds. L'année 2020 a permis de mettre au point une nouvelle étape de recherche basée sur l'étude de dents de lait. En effet, celles-ci ont la caractéristique de grandir par couches successives, comme les stries des arbres, et peuvent piéger les informations chimiques de l'organisme. L'analyse de ce précieux matériel, qui devrait débuter en 2021, va permettre de caractériser les composés chimiques présents, ainsi que la durée d'exposition à ces derniers.



Utilisation de micro-algues pour la captation du CO<sub>2</sub> contenu dans les fumées d'incinération.



# INVENTIVITÉ ET EXEMPLARITÉ POUR PRÉPARER DEMAIN

La prise en compte des enjeux de développement durable suppose la mise en œuvre immédiate de nouveaux process, mais aussi l'anticipation des évolutions futures : financières, technologiques et législatives. C'est fort de cette vision que le Sycotom intervient dans le débat public, en défendant les convictions d'un acteur public engagé dans l'économie circulaire et pleinement conscient de ses responsabilités vis-à-vis des générations futures.



En 2020, la fluctuation du marché des matières recyclables a fortement contraint l'équation financière du Syctom.

# PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA FILIÈRE



*La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) présente un caractère injuste car elle condamne l'incinération au même titre que l'enfouissement. En effet, cette taxe ne tient pas compte des performances environnementales et des rendements énergétiques des installations, ou encore du caractère plus vertueux de la valorisation énergétique, qui a pourtant prouvé son efficacité en ces temps de crise. De plus, elle représente une sanction fiscale pour les collectivités pourtant mobilisées pour une gestion durable des déchets. Elle va avoir impact lourd sur les finances locales, déjà affaiblies. Il est donc indispensable de faire évoluer l'économie globale de la filière déchets, en encourageant l'utilisation des matières premières secondaires par les industriels et l'écoconception des produits.*



**Hervé Marseille**  
Membre du Bureau du Syctom,  
Sénateur des Hauts-de-Seine

Dans un contexte d'incertitude, lié aux conséquences budgétaires des grèves et de la crise sanitaire de 2020, à la pression fiscale et aux fluctuations du marché des matières recyclées, le Syctom a confirmé cette année son engagement en faveur d'une stratégie financière verte.

## ÉQUATION FINANCIÈRE : LA QUADRATURE DU CERCLE

En 2020, le Syctom a vu ses finances mises à rude épreuve, devant faire face non seulement à une baisse des recettes, mais aussi à une augmentation des dépenses.

Lors des grèves de début d'année, la suspension des ventes de vapeur à la CPCU a ainsi entraîné un manque à gagner, tandis que la mise en œuvre de solutions alternatives au traitement des ordures ménagères par le Syctom dans ses centres, a occasionné des coûts supplémentaires.

De même, lors de la crise sanitaire, la baisse des tonnages traités a provoqué un recul des recettes, alors que les frais fixes de fonctionnement sont demeurés.

D'un montant total de 23,2 M€, la facture est d'autant plus lourde à supporter qu'elle intervient dans un contexte financier déjà contraint, marqué par des évolutions fiscales

défavorables au Sycotom. La mandature actuelle devra faire face à un alourdissement des charges du Sycotom dès 2021, en raison de l'augmentation de la composante « déchets » de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), inscrite dans la loi de finances pour 2019. Entre 2023 et 2028, le surcoût est en effet estimé à 30 M€ par an en moyenne. Au-delà du poids financier, le syndicat a aussi fait valoir « l'injustice » de cette hausse des taux de la TGAP, qui ne prend plus en compte les efforts environnementaux faits par le Sycotom, des efforts pourtant réalisés au prix de lourds investissements.

### RECYCLAGE DES MATIÈRES : DES PERSPECTIVES INCERTAINES

L'effet ciseau – hausse des coûts, réduction des recettes – s'est trouvé accentué par la baisse globale des recettes obtenues grâce à la vente des matériaux issus de la collecte sélective : papiers et cartons récupérés (PCR), plastique recyclé, déchets en bois et encombrants, trouvant plus difficilement preneurs sur les marchés, en raison de leur rentabilité moindre.

Amorcée depuis 2017, la chute des cours des matériaux a connu une aggravation en 2020, pour deux raisons majeures, liées à la pandémie. Le ralentissement de l'activité économique, notamment dans les secteurs de la construction et de l'automobile, a, tout d'abord, pesé sur la demande de matériaux recyclés. La chute des cours du pétrole – et par conséquent des matières plastiques vierges – a, par ailleurs, entamé la compétitivité des matières plastiques recyclées. Face à ce contexte contraint, la filière du recyclage – maillon indispensable de l'économie circulaire – doit être soutenue et dynamisée avec, en parallèle, l'instauration de mesures en faveur de l'éco-conception des produits.

### UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE DÉLIBÉRÉMENT VERTE

Malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées, le Sycotom s'est lancé depuis plusieurs années dans une stratégie financière vertueuse, qui doit lui permettre de financer son plan pluriannuel d'investissement (1,4 Md d'investissement pour la période 2018-2028), tout en respectant des engagements environnementaux ambitieux. Compte tenu des plafonds de financement appliqués par le secteur bancaire et de l'attractivité du marché obligataire, le Sycotom s'est petit à petit orienté vers ce second marché, avec pour volonté d'émettre des obligations vertes (*green bonds*).

Pour cela, il a dû franchir plusieurs étapes : obtenir, d'une part, la notation A+ de la part de l'agence Standard & Poor's, qui atteste de sa santé financière et la garantit auprès des investisseurs ; obtenir, d'autre part, la validation d'une agence extra-financière (Vigeo), qui témoigne, quant à elle, des efforts déployés par le Sycotom pour tendre vers les Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations unies. L'évaluation de Vigeo repose sur des critères chiffrés qui prennent en compte tant l'évolution des rejets de CO<sub>2</sub>, que les moyens déployés par le Sycotom pour encourager le

### MARCHÉ BANCAIRE VERSUS MARCHÉ OBLIGATAIRE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Jusqu'en 2012, les collectivités territoriales avaient exclusivement recours au marché bancaire pour répondre à leurs besoins de financement ; mais, depuis cette date, elles se sont progressivement tournées vers le marché obligataire, où il est aujourd'hui moins coûteux pour elles d'emprunter. Si elles sont seulement 26 collectivités à y avoir recouru en 2020, pour un montant total de 4 Mds d'euros, ce modèle émergent représente tout de même 25 % du besoin annuel de financement des collectivités territoriales. Ainsi, 50 % de ces 4 Mds d'euros ont le label « green ».

recyclage ou encore la réduction de l'utilisation de matières dangereuses dans les process industriels. Chaque année, un bilan doit être effectué pour garantir la pérennité des engagements environnementaux pris.

2020 a ainsi été la première année d'émission obligataire pour le Sycotom et 70 M€ de *green bonds* ont été mobilisés. Un premier pas qui donne une nouvelle coloration à sa stratégie financière, avec pour objectif un endettement vert à 50 % à l'horizon 2025.

Le Sycotom s'est d'ailleurs vu remettre le Trophée d'or des leaders de la finance 2020, dans la catégorie « direction financière du secteur public ». Un prix qui récompense la modernisation de ses fonctions comptables et la mise en place de financements verts.

## 175 millions d'euros

c'est le montant global des emprunts verts contractés par le Sycotom (105 M€ auprès du marché bancaire en 2018-2019 et 70 M€ auprès du marché obligataire en 2020)



Nous sommes le premier syndicat de traitement de déchets à avoir émis des obligations, vertes de surcroît. Nous avons amorcé une transformation profonde de notre stratégie financière, rendue possible grâce au rayonnement du Sycotom bien au-delà du territoire francilien. Les investisseurs internationaux lisent les rapports des agences de notation, il faut donc maintenir nos efforts et notre exemplarité pour rester attractifs.

**Maxence Van Steirteghem**  
Directeur des finances,  
Direction générale adjointe  
Ressources et moyens



Rendre tous les emballages plastiques recyclables : un défi pour l'économie circulaire.

# AFFIRMER ET PARTAGER SA VISION POUR FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION



Labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage", le Syctom est engagé dans une démarche innovante de prévention, de réutilisation des objets et de recyclage des déchets. Par son champ d'actions, et aux côtés de ses partenaires, le Syctom accompagne les changements de comportement, facilite le geste de tri et promeut le réemploi. Ce sont des leviers indispensables pour que nous prenions collectivement le virage de l'économie circulaire. Cette politique volontariste pour une meilleure gestion des déchets fait pleinement écho aux objectifs définis dans le Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) de la Région Île-de-France, adopté en 2019 et le Schéma Régional d'Économie Circulaire (SREC), adopté en 2020. Cette action concertée est par ailleurs confortée par les nouvelles orientations de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi Agec) votée en 2020.



**Sophie Deschiens**

Membre du Bureau du Syctom,  
Conseillère régionale d'Île-de-France, déléguée spéciale

Depuis 30 ans, le Syctom a développé une expertise unique, qui l'amène à jouer un rôle moteur et fédérateur au service d'un progrès durable. Auprès des instances nationales et internationales, le Syctom entend défendre sa vision d'une gestion responsable des déchets et peser dans le débat public.

## UNE NOUVELLE LOI QUI MISE SUR LA PRÉVENTION

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec) a été promulguée le 10 février 2020. Le Syctom a salué ses avancées, en lien avec les recommandations qu'il a eu l'occasion d'apporter lors de l'élaboration de la Feuille de route pour l'économie circulaire par le ministère de la Transition écologique. Cette nouvelle loi préfigure des progrès significatifs notamment en matière de prévention, de lutte contre les dépôts sauvages, d'information et de sensibilisation des consommateurs à l'achat responsable. Ces avancées, dans la droite ligne de la vision défendue de longue date par le Syctom, enrichissent son propos et démontrent la pertinence des actions de prévention des déchets qu'il conduit auprès de ses collectivités adhérentes et des habitants.

## LA CONSIGNE, TOUJOURS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Dans le cadre des débats parlementaires autour de la loi AGECE, le Syctom s'est mobilisé avec de nombreuses collectivités contre l'instauration d'un dispositif de consigne des bouteilles de boisson en plastique pour recyclage. À travers une déclaration commune, ils ont pris position contre cette démarche jugée contraire à la dynamique impulsée en faveur d'un tri plus exhaustif des déchets et d'une diminution de la production de plastique. Les arguments ont été entendus : la consigne a en effet été reportée à 2023, laissant aux collectivités le temps de prouver leur capacité à atteindre les objectifs européens de recyclage, sans passer par ce dispositif (voir encadré).

## INSCRIRE LE PLASTIQUE DANS LA LOGIQUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Au printemps 2020, le Syctom, aux côtés de 14 États membres, entreprises et ONG, a signé le « Pacte plastiques européen ». Pour concourir aux stratégies nationales et européennes, les signataires se fixent d'ici 2025 d'ambitieux objectifs : rendre tous les emballages et produits plastiques à usage unique réutilisables et recyclables ou augmenter les capacités de recyclage d'au moins 25 points de pourcentage. Ces ambitions font bien sûr écho à celles que le Syctom porte auprès de l'Union européenne depuis trois ans : promouvoir une meilleure information sur la composition des plastiques mais aussi sensibiliser les industriels aux enjeux de l'écoconception.

## CONSIGNE : LES ENJEUX DU DÉBAT

Prévue dans la loi AGECE, la mise en place d'une consigne pour recyclage des bouteilles de boisson en plastique a finalement été reportée à 2023 grâce à la mobilisation des collectivités et des acteurs du secteur des déchets. En effet, ce dispositif s'inscrit à contre-courant des investissements d'ampleur consentis par les collectivités pour déployer l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages et des nouveaux gestes de tri adoptés par les citoyens. En outre, retirer les bouteilles de boisson de la collecte des bacs jaunes fragilise l'équilibre économique du service public de traitement des déchets, alors privé de la revente de matières recyclables. Enfin, l'instauration de cette consigne laisse à penser que les plastiques sont recyclables à l'infini, ce qui n'est pas le cas.

Chaque année,

**16 milliards de bouteilles en plastique**

sont produites en France, soit 250 bouteilles par habitant.

Votée en février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGECE) fixe plusieurs objectifs ambitieux, en complément de la réglementation européenne.

### Les échéances réglementaires fixées par la loi AGECE



En 2027  
**10 %**

de réemploi



En 2035  
**65 %**

de déchets réutilisés ou recyclés en 2035



En 2025  
**77 %**

Objectif de collecte pour le recyclage des bouteilles de boisson en plastique



En 2029  
**90 %**



D'ici 2030  
**-50 %**

de réduction du nombre de bouteilles en plastique à usage unique



D'ici 2024  
**100 %**

Généralisation du tri à la source des biodéchets



D'ici 2040  
**0**

Atteindre le zéro plastique à usage unique



Faute d'un système de gestion efficace, une partie des déchets ménagers échoue dans la baie de Manille.

# CO-CONSTRUIRE ET INTENSIFIER L'ACTION À L'INTERNATIONAL



À l'AFD, nous contribuons à la mise en œuvre de la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Notre objectif est d'appuyer nos partenaires dans la lutte contre les effets du changement climatique, pour la protection de l'environnement, la préservation de la paix et la réduction des inégalités sociales et de genre des populations du Sud, concrétisant l'engagement de la France en faveur des ODD. Notre mission prend la forme de prêts, subventions et expertise sur diverses thématiques parmi lesquelles la gestion des déchets.

Depuis quelques années, on constate une montée en puissance de projets financés dans ce secteur. Ceci s'explique notamment par une plus forte prise de conscience des impacts d'une mauvaise gestion de déchets sur le climat, la biodiversité, le social et la santé. Compter le Syctom parmi nos partenaires, c'est favoriser la complémentarité de nos approches. Avec les collectivités locales ou les États, le Syctom se positionne en pair, parlant un langage commun, partageant son expertise et son expérience de terrain. C'est ce qui permet d'anticiper les besoins organisationnels, techniques et financiers des projets, de visualiser les jalons à mettre en place et d'apporter sa contribution à un développement urbain durable.

**Alexandra Monteiro**

Agence Française de Développement (AFD)

Depuis 2014, au titre de la loi Oudin-Santini, le Syctom concourt à l'aide publique au développement française, en soutenant des projets de solidarité internationale. Il apporte également une expertise technique à l'étranger, à des collectivités locales ou à des États. L'année 2020 a été l'occasion de repenser sa stratégie, dans un souci d'optimisation.

## UN DISPOSITIF D'AIDE PIONNIER

Investi depuis six ans en matière de soutien à l'international, le Syctom a souhaité, en 2020, procéder à l'évaluation de son action, afin d'en tirer un premier bilan et de faire évoluer sa démarche d'intervention, pour la nouvelle mandature. Menée par l'association Prospective et Coopération, l'étude met en exergue la pertinence du dispositif et sa complémentarité avec ceux des autres acteurs de l'Aide publique au développement : en effet il permet à la fois de cofinancer des projets ambitieux et d'en subventionner de plus modestes, non éligibles à d'autres dispositifs. L'évaluation révèle aussi la place majeure occupée par le Syctom dans l'écosystème de l'action internationale et de la mobilisation du 1 % Déchets, pour lequel il représente 70 % des fonds mobilisés en 2017.

S'appuyant sur les préconisations du rapport, le Sycotm travaille à présent selon une nouvelle stratégie affirmée et cohérente, bâtie sur ses deux piliers d'intervention : le financement de projets portés par des tiers localement (collectivités et ONG) dans les pays en développement et la mise à disposition de son savoir-faire à travers la participation à des initiatives internationales et le conseil aux pairs.

### FAIRE ÉMERGER DES SOLUTIONS TERRITORIALISÉES

En 2020, les actions d'aide directe que conduit le Sycotm ont été confortées par le concours des bailleurs qui lui ont accordé 925 000 € de subventions pour la concrétisation de deux projets. Aux Philippines, le Sycotm est engagé pour trois ans aux côtés du SIAAP et en collaboration avec la Métropole de Manille, afin de proposer une solution duplicable qui permettra de détourner de décharges saturées une quantité suffisante de déchets organiques. Il s'agit de diminuer également le déversement des ordures ménagères dans la Pasig River dont la réhabilitation est inscrite au programme de l'UNESCO. Ce projet est cofinancé par l'Agence française de développement.

Toujours pour réduire les quantités de déchets organiques destinées à l'enfouissement, faute de valorisation, le Sycotm a été lauréat d'un appel à projet lancé par le ministère de l'Économie, des finances et de la relance avec un dispositif d'implantation du compostage dans la ville d'Akkol. Ce projet pilote verra le retour du Sycotm au Kazakhstan où il a déjà travaillé avec les autorités locales en charge du traitement des déchets.

### À L'ÉTRANGER, DIFFUSER SON EXPERTISE POUR AIDER MIEUX ENCORE

Cette année, le Sycotm a aussi participé à l'Initiative française pour les services essentiels à l'international (IFSEI) pour construire le catalogue des structures françaises à même de délivrer à l'étranger des prestations dans les domaines de l'assainissement et du traitement des déchets. Il a également participé à la réalisation de deux ouvrages collectifs internationaux : le livre blanc « Urban sanitation and waste management for all » publié en marge du sommet du G20 et « Intersecting » qui rassemble les réflexions d'experts sur les infrastructures urbaines à repenser en ces temps de pandémie.

Dans les deux cas, le service public de traitement des déchets en France s'est distingué par son expertise et sa singularité.

Entre 2015 et 2018, le Sycotm a financé 30 projets pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les pays en développement, parmi lesquels 15 sont en cours de réalisation, pour un montant total de

**2 645 443 €**



Depuis 2014, le Sycotm soutient des projets de solidarité internationale pour faire émerger des solutions locales de gestion des déchets.



**Directeur de la publication**

**Éric Cesari**

**Rédacteur en chef**

**Martial Lorenzo**

**Directrice de la communication**

**Véronique Menseau**

**Coordination**

**Solène Patron**

**Crédits photos**

© Syctom / Florent Aceto, Franck Badaire, Stéphane Chalmeau, Black Euphoria, Mathieu Génon, Natacha Gonzalez, Bertrand Guigou, Konrad K, Gilles Petitpas, Didier Raux, studiof2c ;

© Yann Rossignol ; © AFD ; © Kadence ;

© SIGEIF, Patrice Diaz ; © Solidarité technologique ;

© GRET ; © Shutterstock

**Rédaction-Conception-Réalisation**

**stratéact'**

**ISSN 2781-0127**

**Imprimé par Merico Delta Print  
sur papier recyclé 100 % Respecta**

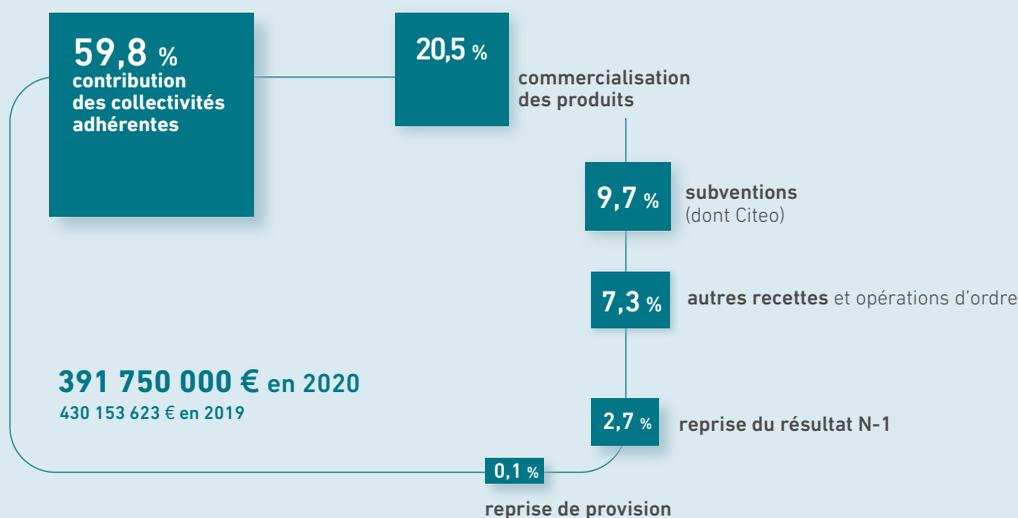
**Juin 2021**

RAPPORT  
TECHNIQUE & FINANCIER  
2020



system

## Recettes 2020



## UNE REDEVANCE INCHANGÉE

La tarification instaurée en 2016 est maintenue en 2020, offrant aux collectivités adhérentes une stabilité de leurs contributions et encourageant le développement du tri et de la collecte séparative des flux destinés à une valorisation matière.

Part population : **5,6€/habitant**

Part tonnage :

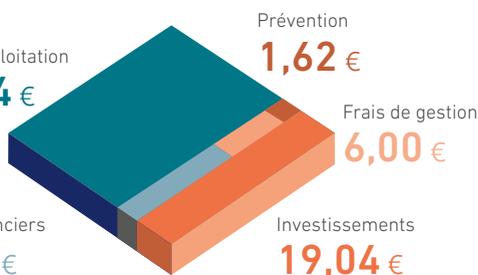
- Ordures ménagères et objets encombrants : **94€/t**
- Collecte sélective : de **0€ à 30€/t selon les performances** ; soutiens aux collectes de qualité de 20€/t au-delà de 25 kg/hab./an à 50€/t au-delà de 55 kg/hab./an
- Biodéchets : **5€/t**

### UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €

Frais d'exploitation  
**69,14 €**

Frais financiers  
**4,20 €**



## ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycptom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



## REDEVANCES ET SOUTIENS VERSÉS STRUCTURE DES RECETTES

Le produit de la redevance s'est établi à **234,1 M€** et les soutiens versés aux adhérents se sont élevés à **13,9 M€** (stable par rapport à 2019).

Les redevances sont en baisse de 3,7 % suite à la baisse des tonnages.

En 2020, les redevances appelées auprès des adhérents du Sycptom ont représenté **59,8 %** des recettes de fonctionnement suivies par la vente de produits (**20,5 %**) et les soutiens des éco-organismes (**9,7 %**).

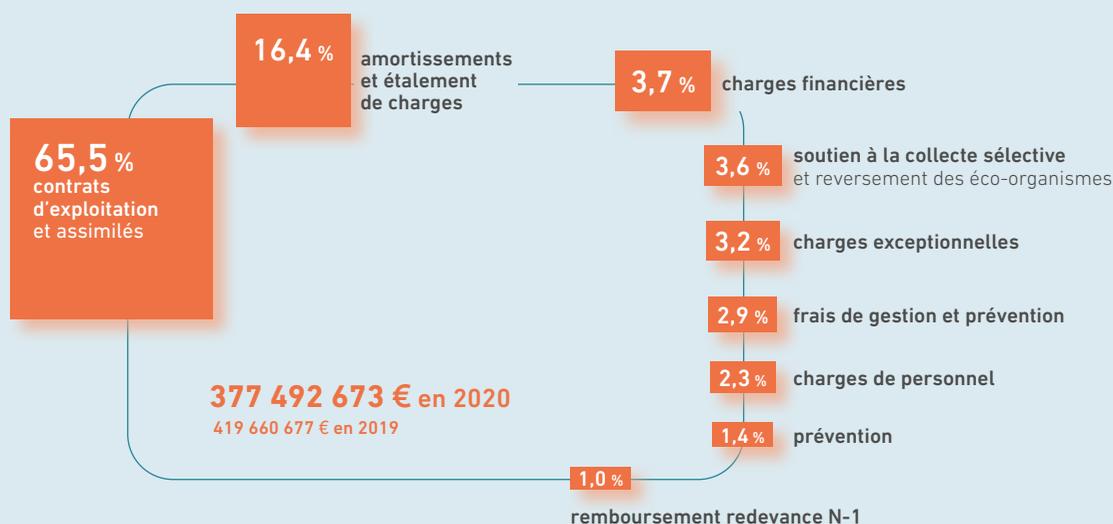
## VENTE DE PRODUITS ET SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

La vente de produits s'élève à **80,3 M€**. On constate une baisse liée à celle des produits issus de la valorisation matière. Cela est dû à une moindre valorisation des collectes sélectives et des objets encombrants liée à la diminution des tonnages entrants ainsi qu'à un effondrement des prix de reprise.

Les soutiens versés par les éco-organismes et les subventions sont en légère baisse et s'établissent à **38 M€**. En effet, les soutiens Citeo pour le tri des

emballages ainsi que le soutien à la valorisation énergétique sont en diminution. Cela est dû, d'une part, aux performances de tri, moins efficaces en 2020 en raison de la crise sanitaire et, d'autre part, à la réduction du taux d'incinération qui conditionne le soutien à la valorisation énergétique. De même, les soutiens de Citeo sur les journaux/revues/magazines (JRM) et les gros de magasin (GM) diminuent en raison de la baisse des tonnages sur ces deux filières.

## Dépenses 2020



### DES COÛTS D'EXPLOITATION EN LÉGÈRE BAISSÉ

**247,2 M€**

Les dépenses directes d'exploitation s'élèvent à 247,2 M€ et continuent de constituer le principal poste de dépenses (65,5 %). Elles sont en baisse en raison de la diminution des tonnages enregistrée pendant la crise sanitaire.

### AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

**62,0 M€**

Les dotations aux amortissements sont stables et s'élèvent à 62 M€. Avec la reprise de l'excédent d'investissement de 2019 (59,60 M€), l'autofinancement s'élève à 121,60 M€ pour 2020. La poursuite du recours à l'emprunt en 2020, à hauteur de 155 M€ (contre 243 M€ l'année précédente), permet aussi de financer les dépenses d'équipement. L'emprunt continue de représenter la principale source de financement, soit 53 % de l'ensemble des recettes d'investissement.

### CHARGES DE PERSONNEL

**8,8 M€**

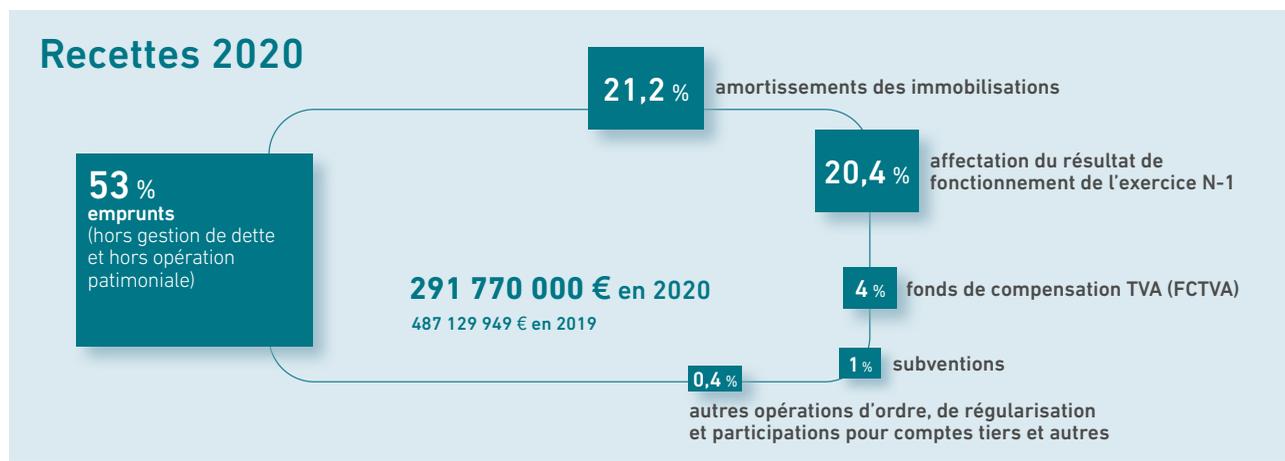
La masse salariale est maintenue à 2,3 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel sont stables en 2020 et s'élèvent à 8,8 M€. Fin 2020, l'effectif du Sycotm est de 126 emplois permanents.

### PROGRAMME DE PRÉVENTION

**5,3 M€**

Le montant du programme de prévention (5,3 M€) a été divisé par deux en raison de la crise sanitaire. Les actions de compostage domestique et de sensibilisation menées par les équipes d'éco-animateurs du Sycotm ont en effet été suspendues ou réduites pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Dans toutes les pages du rapport technique et financier, les données ont été arrondies par souci de clarté, ce qui explique d'éventuels écarts – minimes – avec les totaux indiqués.



## DETTE 2020 : ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Fin 2020, l'encours de dette du Syctom s'élève à 729 M€, soit une progression de 21 % par rapport à l'année précédente. Le Syctom continue son recours à l'endettement entamé en 2018 pour financer le déploiement de son plan d'équipement.

En 2020, le Syctom a mobilisé 155 M€ dont :

- 70 M€ d'obligations. Il s'agit des premières émissions du Syctom, réalisées sous le format *green bond*. De très bonnes conditions financières (taux moyen de 0,7 %) ont pu être obtenues grâce au maintien de la notation « A+ perspective stable » délivrée par l'agence Standard & Poor's.

- 30 M€ de tirage du financement pluriannuel de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Fin 2020, le montant disponible est de 142 M€, pouvant être mobilisés d'ici 2024.
- 55 M€ de mobilisation de prêts à taux variable. Ils permettent d'assouplir la structure de la dette et de se réserver des possibilités de remboursement anticipé en cas de report d'un projet.

Par ailleurs, le Syctom continue de disposer d'un total de 210 M€ auprès de la Banque des Territoires. Cela garantit ainsi la liquidité nécessaire.



## INVESTISSEMENT : POURSUITE DES PROJETS ENGAGÉS

**199,9 M€**

Les dépenses d'équipement continuent de représenter le principal poste de dépenses (83 % du total hors opérations comptables). Cette enveloppe a permis :

- la poursuite du chantier de reconstruction du centre de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII ;
- la poursuite de la rénovation du centre l'Étoile Verte, à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- la poursuite des travaux d'amélioration et de mise en conformité des installations à l'extension des consignes de tri ;

- la prolongation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction du nouveau centre à Romainville/Bobigny ;
- la réalisation de la phase de recherche, tests et essais en laboratoire dans le cadre du projet Cométhra avec le SIAAP ;
- le versement des subventions dans le cadre du plan prévention 2015-2020 pour la création de déchèteries et de recycleries, l'acquisition de tables de tri dans les écoles et de matériel pour éviter le gaspillage alimentaire.

## Programme d'investissement par site

### TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ TTC

SITES ET NATURE DES TRAVAUX	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2020
AMÉLIORATION CONTINUE ET ADAPTATION DES CENTRES À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI*		40,9
IVRY/PARIS XIII  reconstruction du centre de valorisation énergétique	2007-2027	122,4
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE  projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-Fin 2024	28,8
AUTRES PROJETS (ROMAINVILLE, PROJET COMÉTHA AVEC LE SIAAP, PROJET BIOMÉTHANISATION AVEC LE SIGEIF)		4,7
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES OPÉRATIONS DE PRÉVENTION ET DE TRI		1,3
AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		1,8
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>199,9</b>

\* TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ TTC

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2020
NANTERRE	21,4
IVRY / PARIS XIII	6,1
ISSÉANE À ISSY-LES-MOULINEAUX	5,7
L'ÉTOILE VERTE À SAINT-OUEN-SUR-SEINE	3,3
PARIS XVII	3,3
PARIS XV	0,6
ROMAINVILLE	0,3
SEVRAN	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>40,8</b>

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 18 juin 2021.

## TRAITEMENT DES TONNAGES

### UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCOTOM

ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

 3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	 QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	510 000	510 000	442 401
IVRY / PARIS XIII	730 000	700 000	636 738
L'ÉTOILE VERTE	650 000	600 000	552 350
<b>TOTAL</b>			<b>1 631 489</b>

 6 CENTRES DE TRI			 QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	30 000*	17 000	17 177
PARIS XV	32 200	31 500	24 073
PARIS XVII	45 000	45 000	39 209
ROMAINVILLE	55 000	53 000	49 344
SEVRAN	20 000	19 000	17 403
NANTERRE (EN TRAVAUX)	-	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>147 205</b>

\*Dont 7 500 de transfert autorisé

 DÉCHÈTERIES	 QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
GENNEVILLIERS	12 156
MEUDON	8 782
NANTERRE	13 906
ROMAINVILLE	5 691
SAINT-OUEN	506
27 DÉCHÈTERIES MOBILES	2 180
<b>TOTAL</b>	<b>43 221</b>

### UNITÉS EXTÉRIEURES UTILISÉES PAR

LE SYCOTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes

 DÉCHETS ALIMENTAIRES	 QUANTITÉS
PARIS 19 <sup>e</sup> (75)	21
NOYEN-SUR-SEINE (77)	1 010
USSY-SUR-MARNE (77)	1 327
ETAMPES (91)	53
VERT-LE-GRAND (91)	157
STAINS (93)	6
VALENTON (94)	25
HARTENNES-ET-TAUX (02)	800
THENNELIÈRES (10)	1 281
GAILLON (27)	55
VOLCKERINCKHOVE (59)	364
PASSEL (60)	869
JOIGNY (89)	24
KALLO (BELGIQUE)	63
<b>TOTAL</b>	<b>6 056</b>

 CENTRES D'INCINÉRATION	 QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (AZUR)	30 077
CARRIÈRES-SOUS-POISSY (SIDRU)	6 177
CARRIÈRES-SUR-SEINE (SITRU)	8 526
CRÉTEIL (SMITDUVM)	1 753
MASSY (SIMACUR)	635
MONTEREAU	267
MONTHYON	2 500
OUARVILLE (SITREVA)	1 533
RUNGIS (RIVED)	2 710
SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	745
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES (SIETREM)	56 755
SARCELLES (SIGIDURS)	15 963
THIVERVAL-GRIGNON (SIDOMPE)	466
VAUX-LE-PÉNIL (SMITOM LOMBRIC)	2 586
VILLEJUST (SIOM)	530
<b>TOTAL</b>	<b>131 222</b>

 CENTRES DE TRI DE CS*	 QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ANZIN	1 407
HARNES	512
LE BLANC-MESNIL (PAPREC/SITA)	15 542
LIMEIL (SITA)	23 851
VILLERS-SAINT-PAUL (SMDO)	125
<b>TOTAL</b>	<b>41 437</b>

\*CS: collecte sélective

 CENTRES DE TRI ET TRANSFERT DES OE*	 QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES (APPORTS DIRECTS)
BONNEUIL (TAÏS)	3 604
BUC (NICOLLIN)	9 799
CHÂTILLON (TAÏS)	7 831
GENNEVILLIERS (PAPREC)	8 588
GENNEVILLIERS (SUEZ)	27 670
LA COURNEUVE (PAPREC)	44 144
NOISY (DRT)	51 450
PIERREFITTE (CDIF)	4 282
LIMEIL (SUEZ)	826
IVRY (CEMEX)	28 421
GOURNAY	2 892
GENNEVILLIERS (PAPREC)	OE chantier: 24 326
IVRY (CEMEX)	OE chantier: 14 213
<b>TOTAL</b>	<b>228 046</b>

\*OE: objets encombrants

 INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX	 QUANTITÉS
ISDND BOUQUEVAL (REP)	11 298
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	100 890
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	62 061
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	8 271

## BILAN ANNUEL GLOBAL

<b>NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM</b>	<b>85</b>
<b>NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM</b>	
Chiffres du recensement de la population 2018 avec l'évolution estimée pour 2020	<b>5 843 553</b>
<b>TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS</b>	
Ordures ménagères	<b>1 723 272</b>
Balayures et déchets verts (en tonnes)	<b>22 958</b>
<b>COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)</b>	
Emballages	<b>181 065</b>
Objets encombrants	<b>228 046</b>
Déchèteries	<b>43 219</b>
Déchets alimentaires	<b>6 077</b>
Déchets verts	<b>541</b>
<b>REDEVANCES</b>	
Part tonnage (en €/t d'ordures ménagères et d'objets encombrants)	<b>94</b>
Part population (en €/hab.)	<b>5,6</b>

## VALORISATION

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

 <b>ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION</b>	
Électricité (EN MWH)	<b>130 987</b>
Vapeur (EN MWH)	<b>2 678 880</b>
Eau chaude (EN MWH)	<b>39 311</b>
Mâchefers (EN TONNES)	<b>291 165</b>
Ferreux (EN TONNES)	<b>36 565</b>
Non-ferreux (EN TONNES)	<b>3 454</b>

 <b>RÉCYCLAGE ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (CS) (EN TONNES)</b>	
Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium	<b>126 675</b>

 <b>RÉCYCLAGE ISSU DES OBJETS ENCOMBRANTS (OE) ET DES DÉCHÈTERIES (EN TONNES)</b>	
Bois, ferrailles, gros cartons	<b>153 959</b>

 <b>AMENDEMENT ORGANIQUE (EN TONNES)</b>	
	<b>5 722</b>

## RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

en M€HT



<b>ISSUES DE L'INCINÉRATION</b>	
Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	<b>41</b>
Vente de vapeur et d'électricité (L'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine)	<b>23,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64,2</b>

## INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service d'élimination confié au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers	Marchés publics
Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2020 – hors provisions)	<b>311 M€</b>
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Citeo à la collecte sélective, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations de traitement rémunérées sur contrat (hors GER)	<b>214,7 M€ TTC</b>
Montant annuel global des dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors opérations patrimoniales)	<b>619,8 M€ TTC</b>
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom <b>1,1 M€</b> Reversements liés au verre <b>7,9 M€</b>
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Citeo <b>34,4 M€</b> OCAD3E <b>0,02 M€</b> Éco-Mobilier <b>3,6 M€</b>

## RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE

en M€ HT

 <b>ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET DES OBJETS ENCOMBRANTS</b>	
Journaux/magazines	<b>2,8</b>
Plastiques	<b>1,4</b>
Cartons et EMR	<b>1,1</b>
Gros de magasin	<b>0,2</b>
Acier	<b>0,3</b>
Ferrailles et non-ferreux issus des OE	<b>0,7</b>
Verre	<b>2,3</b>
Bois	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8,8</b>

 <b>ISSUES DE L'INCINÉRATION</b>	
Ferrailles	<b>1,2</b>
Non-ferreux	<b>0,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10,4</b>

## ENFOUISSEMENT

 <b>ISDND (EN TONNES)</b>	<b>105 145</b> (HORS REFUS DE TRI)
--	---------------------------------------

### MEURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

#### Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

- Finalisation des travaux d'installation de la vidéoprotection sur les quais de déchargement des centres Isséane à Issy-les-Moulineaux et à Ivry/Paris XIII
- Finalisation des études d'amélioration de la gestion et du contrôle des accès aux sites
- Réalisation des études du renforcement de la protection incendie dans le centre de tri à Sevran et des travaux de protection incendie de la fosse OM du centre à Ivry/Paris XIII
- Finalisation des travaux de conformité à la directive machines sur l'ensemble des sites
- Réalisation des travaux de sécurisation de la fonction de déchargement (ilots de séparation et garde-corps) sur le centre à Ivry/Paris XIII
- Participation à des groupes de travail extérieurs (Amorce, Fnade, etc.)

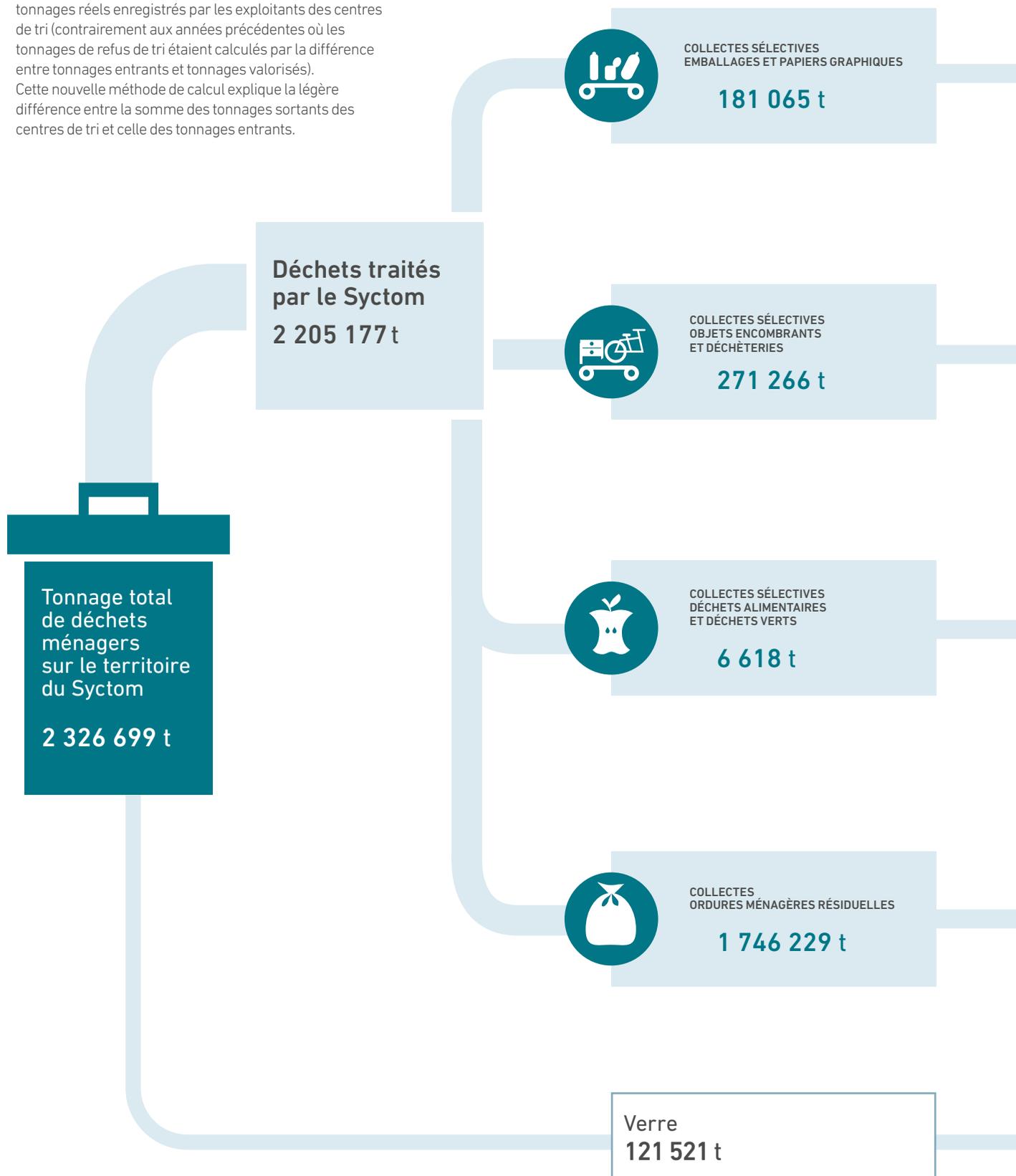
#### Contrôle des rejets au milieu

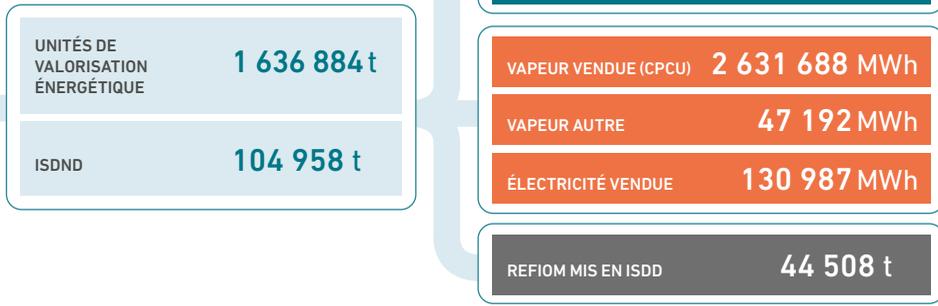
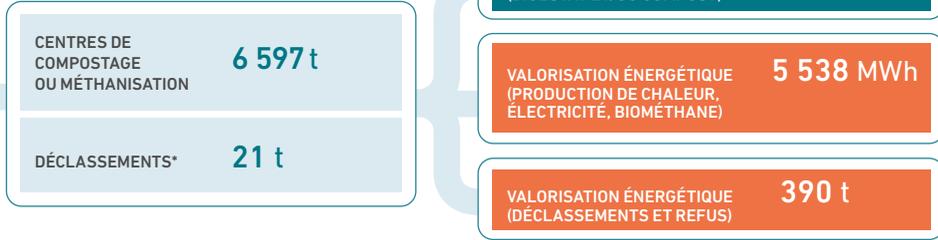
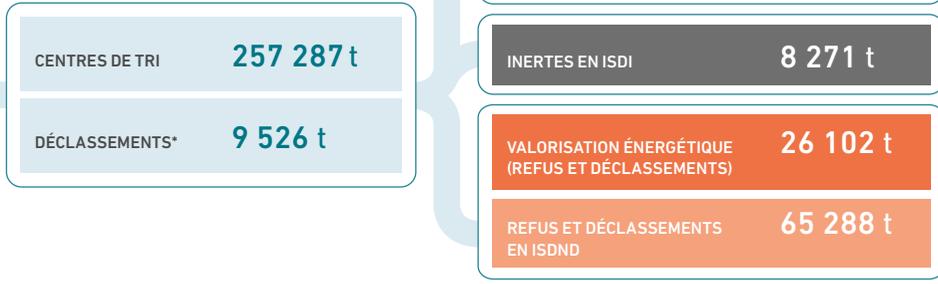
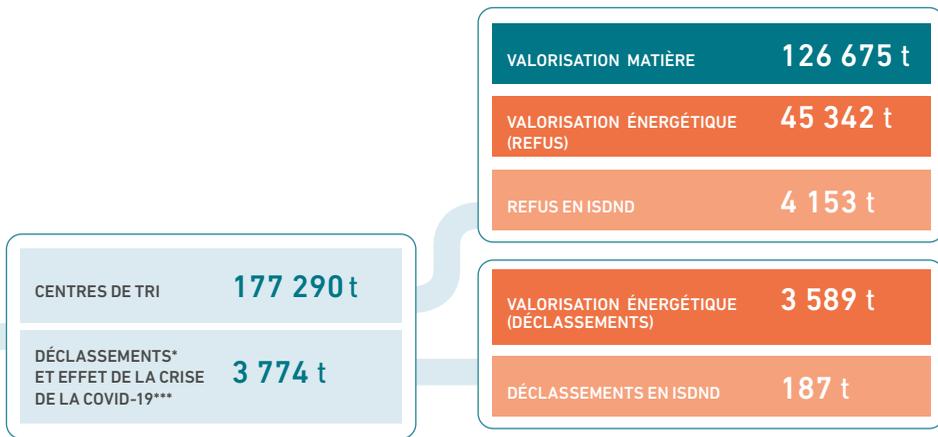
- Poursuite de la modernisation du centre de valorisation énergétique l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine comprenant la modification du traitement des effluents industriels et du traitement des fumées ; étude d'implantation de capteurs d'odeurs pour l'identification des sources et la mesure dans l'environnement.
- Poursuite des campagnes de mesures semestrielles (menées par le Syctom) des rejets à la cheminée des UVE.

# RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2020

## Chiffres réels arrêtés au 11/05/2021

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.





\* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.  
\*\* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.  
\*\*\* Durant le premier confinement, des apports de multi-matériaux ont dû être orientés vers les UIOM, faute de capacités de tri disponibles.  
Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

## COÛTS DE TRAITEMENT

### 2020



### Coût par flux de déchets et mode de traitement

	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***
<b>Tonnages traités</b>	<b>1 807 030</b>	<b>112 189</b>	<b>177 290</b>	<b>254 718</b>	<b>42 106</b>	<b>2 863</b>
Marchés et charges d'exploitation *	M€ 146,4	12,2	50,9	31,2	7,6	0,4
Récupération de TVA	M€ -2,9	-0,3	-3,5	-0,7	-0,1	0,0
Amortissement/Frais financiers	M€ 64,3	0,9	11,0	-	-	-
<b>COÛT COMPLET DE TRAITEMENT</b>	<b>M€ 207,8</b>	<b>12,8</b>	<b>58,4</b>	<b>30,5</b>	<b>7,5</b>	<b>0,4</b>
Recettes de vente de matières	M€ 4,3	-	6,8	0,8	0,1	-
Soutiens des éco-organismes conservés par le Sycptom	M€ 7,4	-	22,8	1,8	0,1	-
Autres recettes (ex. énergie pour l'incinération)	M€ 62,8	-	3,1	-	0,1	-
<b>TOTAL RECETTES PROPRES</b>	<b>M€ 74,5</b>	<b>-</b>	<b>32,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-</b>
<b>COÛT NET DE TRAITEMENT</b>	<b>M€ 133,3</b>	<b>12,8</b>	<b>25,7</b>	<b>27,9</b>	<b>7,2</b>	<b>0,4</b>
	<b>74 €/t</b>	<b>114 €/t</b>	<b>145 €/t</b>	<b>110 €/t</b>	<b>172 €/t</b>	<b>125 €/t</b>
Soutiens/reversements opérés par le Sycptom au profit des adhérents	M€ 4,1	0,1	5,7	1,8	-	0,1
Soutiens et recettes matière perçues par le Sycptom pour le compte des adhérents	M€ -	-	5,2	1,8	-	-
<b>COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN</b>	<b>M€ 4,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>
	<b>2 €/t</b>	<b>1 €/t</b>	<b>3 €/t</b>	<b>0 €/t</b>	<b>0 €/t</b>	<b>30 €/t</b>
<b>COÛT NET GLOBAL (traitement et soutien)</b>	<b>M€ 137,4</b>	<b>12,9</b>	<b>26,2</b>	<b>27,9</b>	<b>7,2</b>	<b>0,4</b>
	<b>76 €/t</b>	<b>115 €/t</b>	<b>148 €/t</b>	<b>110 €/t</b>	<b>172 €/t</b>	<b>155 €/t</b>

\* prestations de traitement, de transfert, taxes, gros entretien réparation, loyers, traitement des refus et déclassement

\*\* hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

\*\*\* hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

### 2020

Coût tous flux confondus (OM/CS/OE/déchèterie)	COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2016
	M€	€/tonne	€/hab.
	2 205 134	5 843 553	
Coût complet*	307,8	140	53
Total recettes propres	110,0	50	19
<b>COÛT NET DE TRAITEMENT</b>	<b>197,7</b>	<b>90</b>	<b>34</b>
<b>COÛT NET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN</b>	<b>4,7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
+ Charges de structure	18,7	9	3
+ Prévention / Expérimentation	6,8	3	1
<b>COÛT NET GLOBAL</b>	<b>228,0</b>	<b>103</b>	<b>39</b>

\* hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

### Éléments notables expliquant l'évolution constatée en 2020

- Le coût de traitement des déchets alimentaires (DA) est en nette diminution en raison du démarrage en 2020 de nouveaux marchés publics moins onéreux. Les prestations connexes au traitement des DA sont également en diminution.
- Le coût de traitement des collectes sélectives (CS) atteint 148€/t. Il poursuit donc son augmentation ce qui s'explique par les phases travaux sur certains sites comme Nanterre pendant lesquelles l'exploitant perçoit une rémunération compensatoire alors qu'il n'est pas en mesure de traiter de CS. Les dépenses d'amortissement des investissements sur les sites du Sycptom progressent de 3€/t tandis que les indemnités "Covid" représentent un surcoût de 2€/t.
- Le coût de traitement des objets encombrants (OE) en €/t se renchérit de 4€/t sous l'effet conjugué d'un repli des recettes et d'une progression des prestations de traitement légèrement plus rapide que l'inflation.
- Le coût net de traitement par incinération des OMr est assez stable. Les recettes énergétiques progressent suffisamment pour couvrir la croissance des dépenses et la baisse des tonnages liée au contexte pandémique limite le recours aux prestations extérieures coûteuses dont le Sycptom avait eu besoin en début d'année du fait des grèves.
- Le coût de traitement en déchèterie progresse de 1,2M€ mais le coût unitaire à la tonne diminue assez significativement en raison de la forte hausse des dépôts en déchèterie puisque les coûts fixes sont mieux répartis.
- Le coût net global de 228 M€ est en repli en raison d'une diminution des dépenses de prévention/communication/expérimentation liée au contexte sanitaire et en raison également de la baisse des tonnages. Le coût net de traitement d'une tonne de déchet tous flux confondus est stable à 103€/t. En revanche, la population variant peu, le coût par habitant diminue pour s'établir à 39€/hab.

## 2019



	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***
	1 845 095	156 490	198 163	250 871	30 854	3 523
M€	152,9	17,1	55,1	30,2	6,4	0,6
M€	-3,1	-0,4	-4,4	-0,7	-0,1	0,0
M€	58,2	1,3	10,4	-	-	-
M€	208,0	18,1	61,1	29,6	6,2	0,6
M€	2,6	-	10,0	1,1	0,1	-
M€	8,4	-	22,9	1,7	0,1	-
M€	58,7	-	2,0	-	0,1	-
M€	69,8	-	34,9	2,9	0,3	-
M€	138,3	18,1	26,1	26,7	6,0	0,6
	75 €/t	109 €/t	132 €/t	106 €/t	196 €/t	166 €/t
M€	4,1	0,1	6,1	1,7	-	0,1
M€	-	-	5,7	1,7	-	-
M€	4,1	0,1	0,4	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
M€	142,4	18,2	26,5	26,7	6,0	0,7
	77 €/t	110 €/t	134 €/t	106 €/t	196 €/t	196 €/t

## 2018



	INCINÉRATION	ISDND	COLLECTE SÉLECTIVE**	OBJETS ENCOMBRANTS	DÉCHÈTERIE	DÉCHETS ALIMENTAIRES***
	1 813 122	154 311	186 840	225 921	27 988	3 132
	162,3	15,4	50,2	28,2	5,3	0,5
	-3,3	-0,3	-4,0	-0,6	-0,1	-0,0
	64,7	1,3	9,6	-	-	-
	223,7	16,3	55,9	27,6	5,2	0,5
	4,1	-	11,8	1,5	0,1	-
	9,6	-	21,0	1,6	0,1	-
	68,1	-	1,9	-	0,1	-
	81,9	-	34,6	3,2	0,2	-
	141,9	16,3	21,2	24,4	5,0	0,5
	78 €/t	105 €/t	114 €/t	108 €/t	177 €/t	165 €/t
	4,1	0,1	6,0	1,7	0,0	0,1
	-	-	5,6	1,7	0,0	-
	4,1	0,1	0,3	-	-	0,1
	2 €/t	1 €/t	2 €/t	0 €/t	0 €/t	30 €/t
	145,9	16,4	21,6	24,4	5,0	0,6
	80 €/t	106 €/t	115 €/t	108 €/t	177 €/t	195 €/t

\*\* hors tonnages reçus du SITRU au centre de tri à Nanterre

\*\*\* hors tonnages et coûts liés à l'expérimentation

## 2019

COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2015
	2 339 731	5 799 590
M€	€/tonne	€/hab.
316,2	135	55
107,8	46	19
208,4	89	36
4,7	2	1
18,1	8	3
12,7	5	2
243,9	104	42

## 2018

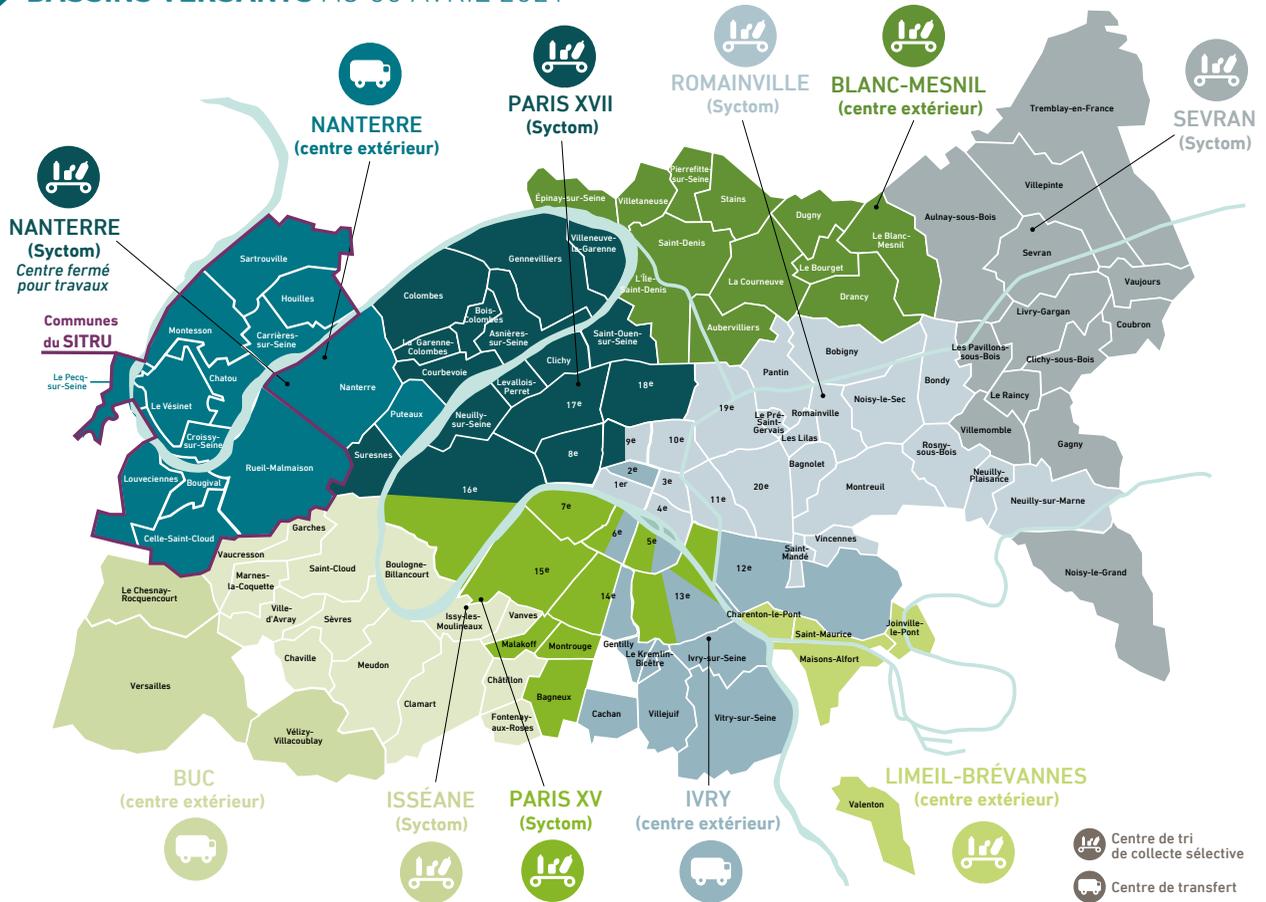
COÛT TOTAL	TONNAGE TOTAL TRAITÉ*	POPULATION INSEE 2014
	2 341 576	5 767 713
M€	€/tonne	€/hab.
324,4	139	57
119,9	51	21
204,4	87	36
4,6	2	1
18,2	8	3
6,9	3	1
234,1	100	41

## Quelques éléments de méthodologie

- La politique de soutien aux collectivités (éloignement, accueil, reversement Citeo, reversement Éco-mobilier) est mise en évidence car elle ne peut être assimilée à une dépense de traitement classique.
- Le calcul des coûts est le résultat d'une analyse qui opère des retraitements afin que les données présentées dégagent les tendances les plus fiables possibles. Il n'est donc pas le reflet exact de la comptabilité.
- À titre d'exemple, le dernier exercice présenté fait l'objet sur certains points d'une estimation au plus proche de la réalité. D'une année sur l'autre, les données définitives peuvent être substituées aux valeurs estimées.

\* hors doubles comptes tels que certains refus de tri qui entrent dans les colonnes incinération et tri CS ou tri OE

BASSINS VERSANTS AU 30 AVRIL 2021



Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

RÉPARTITION DES TONNAGES 2020

CENTRES DE TRI	TONNAGES			EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclut les déclassements)	TRIÉS	TONNAGES VALORISÉS	
<b>CENTRES DE TRI DU SYCTOM</b>				
<i>En plus des flux de la collecte sélective de ses collectivités adhérentes, le Syctom traite également ceux apportés par 12 communes du SITRU ainsi que des apports du SIGIDURS.</i>				
ISSÉANE	17 177	16 438	11 744	SUEZ
PARIS XV	24 073	23 894	19 216	XVÉO (VEOLIA)
PARIS XVII	39 209	38 569	30 742	CNIM
ROMAINVILLE	49 344	47 838	35 975	VALORAM (URBASER)
SEVRAN	17 403	17 132	10 174	TRINÉO (VEOLIA)
<b>SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI DU SYCTOM</b>	<b>147 205</b>	<b>143 872</b>	<b>107 852</b>	
<b>CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS</b>				
<b>SOUS-TOTAL CENTRES DE TRI EXTÉRIEURS</b>	<b>45 778</b>	<b>45 411</b>	<b>29 732</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>192 984</b>	<b>189 282</b>	<b>137 584</b>	
DONT SYCTOM	180 991	177 290	126 675	
DONT APPORT DU SITRU	11 293	11 293	10 718	
DONT APPORT DU SIGIDURS	700	700	192	

## FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

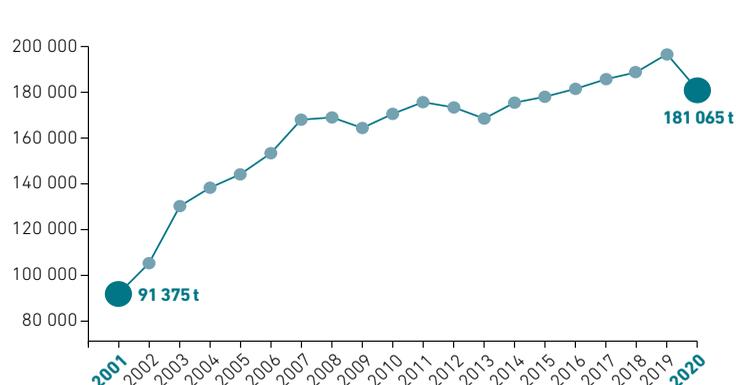
en tonnes

TONNAGES  
SYCTOM 2020

	TONNAGES SYCTOM 2020	REPRENEURS	DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT
 <b>JOURNAUX REVUES MAGAZINES</b>	<b>28 702</b>	<b>UPM</b> <i>(pour Paris XVII uniquement)</i>	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)	Papier journal	Routier
		<b>Norske Skog</b>	Golbey (88)		
 <b>Emballages ménagers recyclables (EMR) carton brun +cartonnettes</b>	<b>59 198</b>	<b>SUEZ RV</b>	Papeteries Saica (02) DS Smith (76)	Carton brun, papier pour ondulé	40 % fluvial (péniche). Le reste en routier
 <b>GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)</b>	<b>15 291</b>	<b>UDREP</b>	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici (62)	Carton ondulé ou plat	Routier
 <b>EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)</b>	<b>1 450</b>	<b>REVIPAC</b>	Papeterie Georgia Pacific (45) Nova Tissue (88)	Papier d'hygiène et domestique	Routier
 <b>EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PET</b>	<b>9 811</b>	<b>SUEZ RV</b>	Majoritairement usine en France Limay (78), Colmar (68) et Bayonne (64) Ponctuellement proche Europe (Italie)	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition des bouteilles (rPET) ou de fibres (textile)	Fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers pour Limay. Le reste en routier
 <b>EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP</b>	<b>53</b>	<b>PAPREC GROUP</b>	Majoritairement usines en Allemagne et en Turquie Ponctuellement en France (71)	Matière première régénérée sous forme de granulés pouvant entrer ensuite dans la composition de produits divers en plastique (tuyaux d'assainissement, arrosoirs, etc.)	Routier
 <b>EMBALLAGES EN PLASTIQUE RIGIDE TYPE PEHD OU PP OU PS</b>	<b>4 981</b>	<b>PAPREC GROUP</b>			
 <b>FILMS ET HOUSSES EN PEBD</b>	<b>1 999</b>	<b>SUEZ RV</b>	Majoritairement usine Machaon (51) + proche Europe	Matière première régénérée sous forme de granulés entrant dans la composition de films plastiques	Routier
 <b>ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>606</b>	<b>REGEAL AFFIMET / SUEZ RV</b>	Usine Regeal-Affimet à Compiègne (60) pour le gros aluminium Usine Alunova (Allemagne) pour le flux de petits aluminiums	Alliages en aluminium	Routier
 <b>ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS</b>	<b>3 321</b>	<b>GALOO</b>	Usine GALOO à Halluin (Belgique)	Alliages en aluminium	Routier
 <b>ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>3 090</b>	<b>ARCELOR MITTAL</b>	Usine Arcelor à Dunkerque (59)		
 <b>ACIER ISSU DES MÂCHEFERS</b>	<b>34 982</b>	<b>GALOO</b>	Grosses ferrailles: repris par GALOO IDF à Bonneuil s/Marne (94) Petites ferrailles: repris par GALOO Métal ou autres sous-traitants (Belgique et 59)	Acier	Routier

## ÉVOLUTION DES COLLECTES DESTINÉES À LA VALORISATION MATIÈRE DEPUIS 2001

COLLECTES SÉLECTIVES

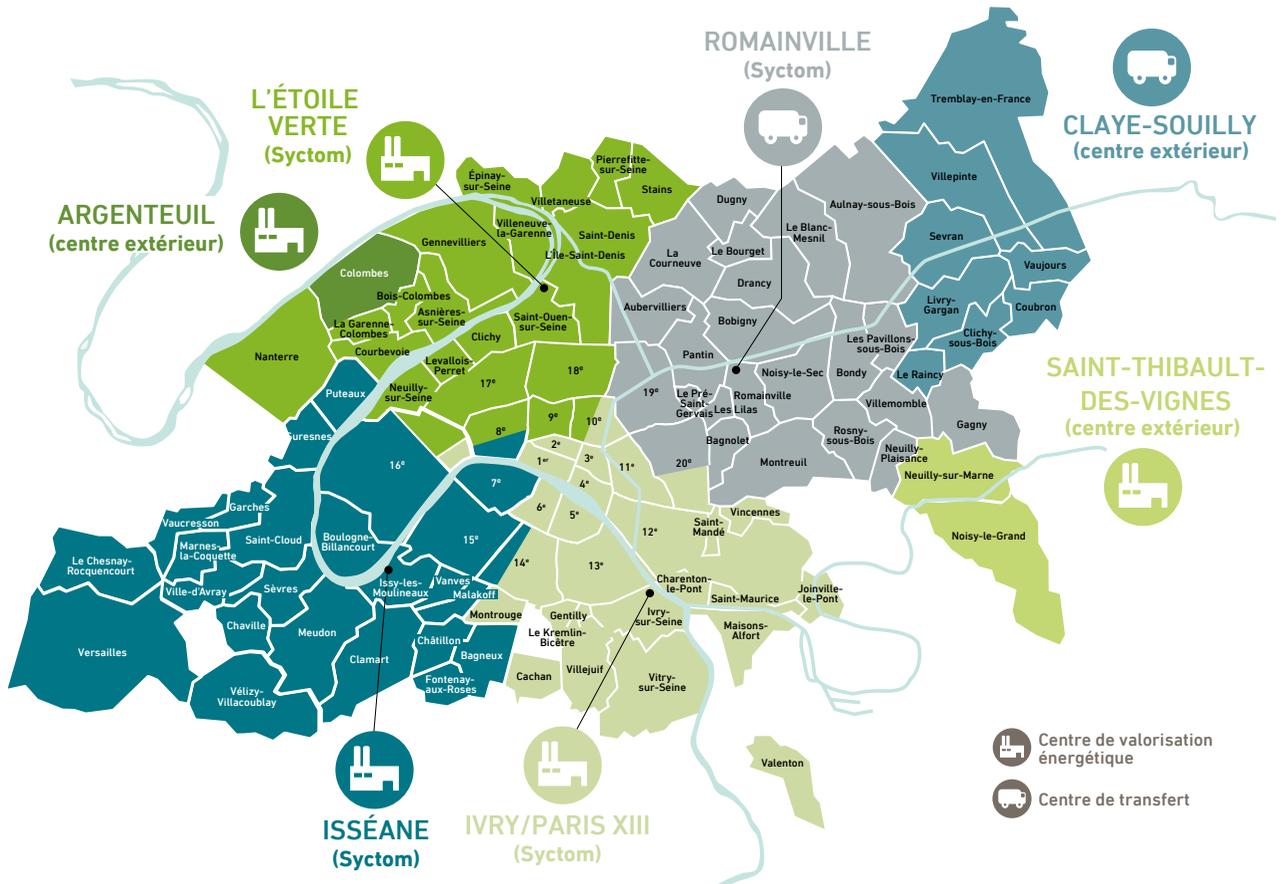


	%	TONNES
2019-2020	<b>-8,59 %</b>	<b>-17 017 t</b>
2001-2020	<b>98,16 %</b>	<b>89 690 t</b>

En 2020, une importante grève des agents de collecte puis la crise sanitaire et le confinement ont entraîné une forte diminution des collectes sélectives d'emballages ménagers et papiers, et une réduction des capacités de tri. Au final, les tonnages de collecte sélective triés ont enregistré une baisse de près de 9 %.

# ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## BASSINS VERSANTS AU 30 AVRIL 2021



### OPTIMISER L'APPROVISIONNEMENT DES CENTRES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Pour optimiser l'approvisionnement et la production énergétique de ses UVE, le Syctom a élaboré, en 2019, un projet de logistique urbaine de transfert des OMr plus efficace. La première phase du projet lui a permis de disposer d'un outil de régulation des flux : en période de forte activité des centres, une partie des déchets est orientée vers un centre de transfert extérieur, puis réorientée vers les installations de valorisation énergétique

du Syctom. En 2020, ce dispositif a permis de détourner 11 000 tonnes d'ordures ménagères de l'enfouissement. Depuis 2019, des équipements de mise en balle des ordures ménagères ont également été installés sur le site de la Routière Est Parisien (REP) à Claye-Souilly. Ils permettent ainsi la constitution d'un stock tampon pour optimiser l'approvisionnement des centres de valorisation énergétique du Syctom.

## RÉPARTITION DES TONNAGES 2020

### VALORISATION



UNITÉS D'INCINÉRATION



TONNAGES  
INCINÉRÉS



Vapeur vendue  
(EN MWH)



Électricité vendue  
(EN MWH)



Mâchefers  
(EN TONNES)



Métaux ferreux  
et non ferreux  
(EN TONNES)

EXPLOITANTS

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	Vapeur vendue (EN MWH)	Électricité vendue (EN MWH)	Mâchefers (EN TONNES)	Métaux ferreux et non ferreux (EN TONNES)	EXPLOITANTS
ISSÉANE	442 401	705 379	34 016	69 720	11 251	ISSY URBASER ENERGIE
IVRY / PARIS XIII	636 738	899 020	61 964	102 632	15 603	IP13 (SUEZ)
L'ÉTOILE VERTE	552 350	1 027 289	6 912	93 268	11 450	DALKIA WASTENERGY
TOTAL CENTRES SYCTOM*	1 631 489	2 631 688	102 892	265 620	38 304	
TOTAL CENTRES EXTÉRIEURS**	131 222	47 192	28 095	25 545	1 716	
<b>TOTAL</b>	<b>1 762 711</b>	<b>2 678 880</b>	<b>130 987</b>	<b>291 165</b>	<b>40 019</b>	

\* Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

\*\* Pour les centres extérieurs, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom (précisions sur les tonnages traités dans les centres extérieurs en page 6).

## Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom



	NATURE DES REJETS Concentrations en mg/Nm <sup>3</sup> à 11 % d'O <sub>2</sub>								
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercur	Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng I-TEQ /m <sup>3</sup> )
Valeurs limites d'émission applicables depuis le 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,5	0,1
<b>IVRY / PARIS XIII</b>									
mai	3	1,2	0,05	25	68	0,002	0,039	0,07	0,015
juillet (Syctom)	3,4	0,8	0,1	30	39	0,0003	0	0,02	0,123
septembre	2	0,5	0,18	20	63	0,003	0,0011	0,11	0,017
décembre (Syctom)	3,7	3,4	0,2	50	30	0,001	0,0003	0,04	0,026
<b>L'ÉTOILE VERTE</b>									
mars	0,8	3,4	0,04	5,6	60	0,001	0,002	0,07	0,008
juin (Syctom)	0,6	1,3	0,19	9,8	55	0,0002	0,0014	0,02	0,017
octobre	1,6	1,5	0,09	15	43	0,001	0,003	0,13	0,043
novembre (Syctom)	0,6	1,03	0,1	3,9	54	0,0004	0,004	0,043	0,01
<b>ISSÉANE</b>									
février	0,3	5,7	0,04	4,6	20	0,00002	0,008	0,01	0,002
juin	0,7	5,3	0,03	3,6	38	0	0,003	0,001	0,005
juin (Syctom)	0,05	5,2	0,13	3,1	39	0,00002	0,003	0,01	0,01
septembre	0,6	4,1	0,03	2,1	41	0	0,007	0,002	0,006
décembre (Syctom)	0	5,4	0,06	2,4	44	0,0001	0,004	0,01	0,002
décembre	0,5	3,6	0,07	1,8	36	0	0,004	0,001	0,001

\* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm<sup>3</sup> (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm<sup>3</sup>). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry / Paris XIII et à L'Étoile Verte. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm<sup>3</sup>.

## Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes



### REFIOM PRODUITS PAR LES UIOM

Ivry/Paris XIII	17 015
Isséane	4 348
L'Étoile Verte	8 208
<b>TOTAL ISDD</b>	<b>29 572</b>



### DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI

#### CENTRES HORS CONTRAT SYCTOM

Inertes marchés OE chantier	5 802
Inertes déchèteries	2 469
<b>TOTAL ISDI</b>	<b>8 271</b>



### DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND

#### BOUQUEVAL

OM	9 854
Refus de tri CS	1 417
Tout-venant déchèterie	27
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 298</b>

#### CLAYE-SOUILLY

OM	90 003
Refus de tri CS	553
Refus de tri OE	10 334
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>100 890</b>

**TOTAL ISDND (contrat Syctom) 112 189**

REFIOM: Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

ISDD: Installation de stockage de déchets dangereux

ISDI: Installation de stockage de déchets inertes

ISDND: Installation de stockage de déchets non dangereux

#### ISDND AUTRES CONTRATS

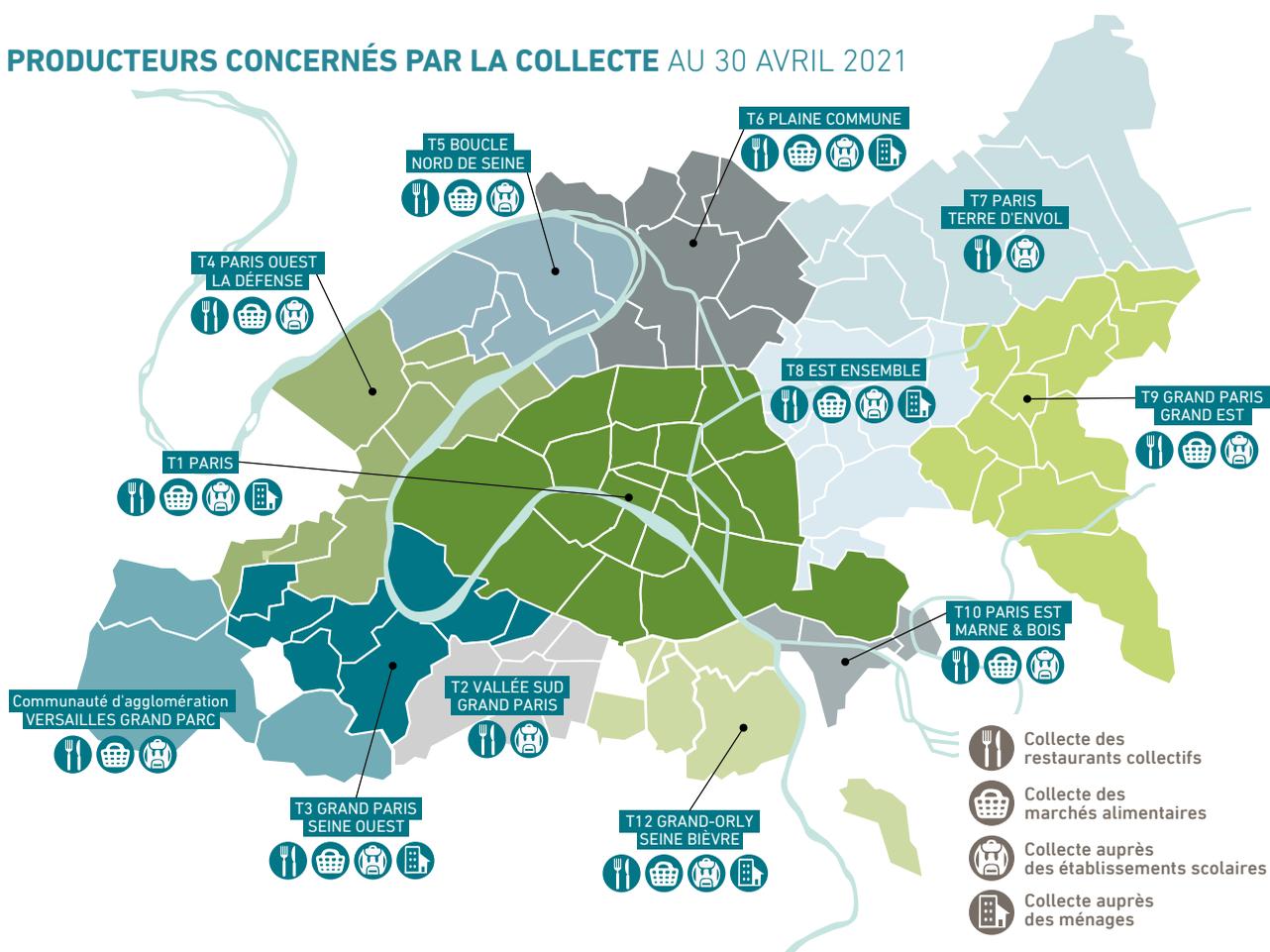
Refus de tri OE	54 927
OM UIOM Ivry	689
OM UVE Isséane	436
OM Romainville	2 969
OM centres de secours	3 040
<b>TOTAL ISDND (autres contrats)</b>	<b>62 061</b>

**TOTAL GÉNÉRAL ISDND 174 250**

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.

# DÉCHETS ALIMENTAIRES

## PRODUCTEURS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE AU 30 AVRIL 2021



## RÉPARTITION DES TONNAGES 2020

PRODUCTEURS	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
DÉCHETS ALIMENTAIRES NON MÉNAGERS	<b>4 576</b>
DÉCHETS ALIMENTAIRES MÉNAGERS	<b>1 480</b>
DÉCLASSEMENTS	<b>21</b>
<b>TOTAL VALORISÉ</b>	<b>6 056</b>

## SITES DE RÉCEPTION

LIEUX	EXPLOITANTS
STAINS (93)	MOULINOT
SAINT-DENIS (93)	SARVAL
LIMEIL-BRÉVANNES (94)	SUEZ
PARIS 19 <sup>E</sup>	TRAITEMENT LOCAL
STAINS (93)	TRAITEMENT LOCAL
VALENTON (94)	TRAITEMENT LOCAL

## TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MODES DE TRAITEMENT	RÉPARTITION
MÉTHANISATION	<b>96,5%</b>
COMPOSTAGE	<b>3,5%</b>

## SITES DE TRAITEMENT

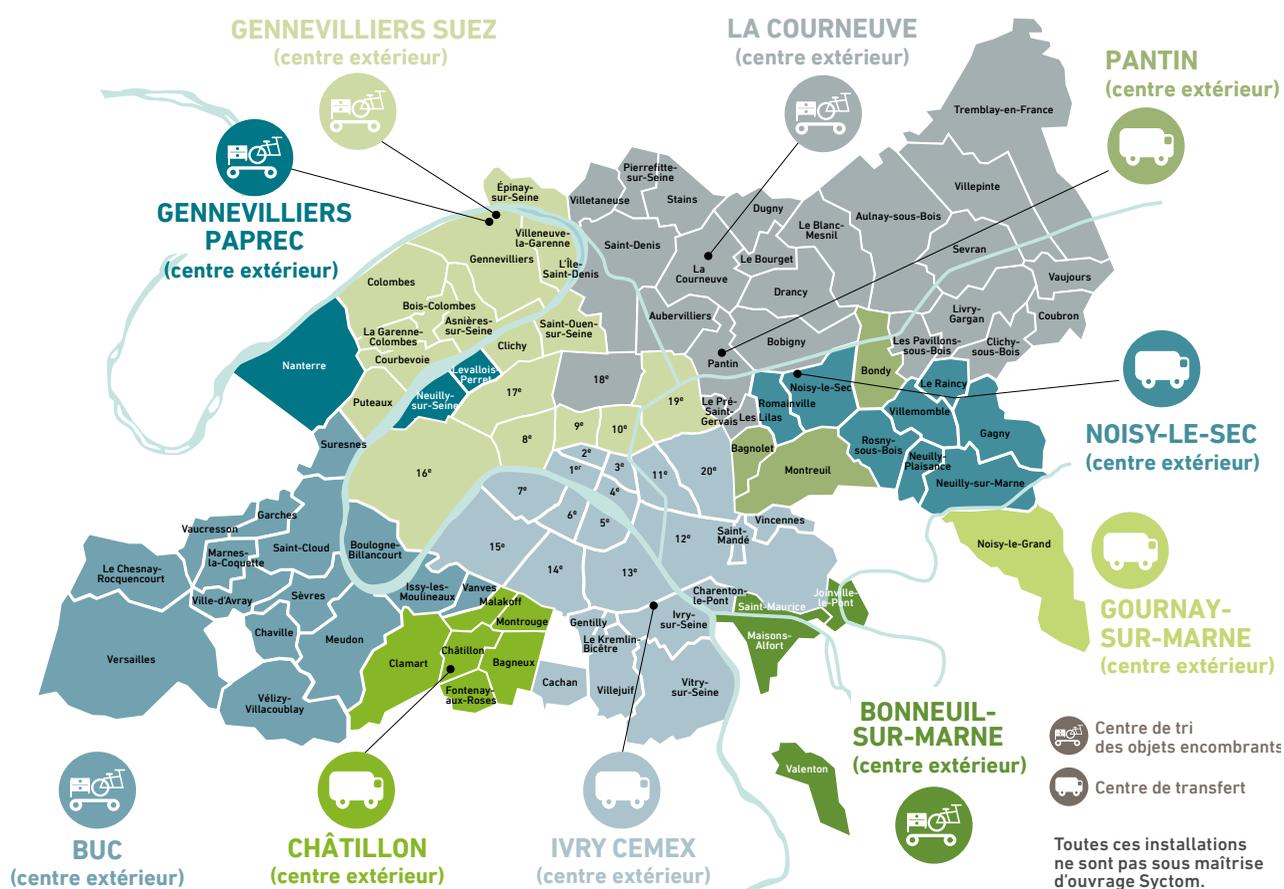
LIEUX	TONNAGES
PARIS 19 <sup>E</sup> (75)	<b>21</b>
NOYEN-SUR-SEINE (77)	<b>1 010</b>
USSY-SUR-MARNE (77)	<b>1 327</b>
ETAMPES (91)	<b>53</b>
VERT-LE-GRAND (91)	<b>157</b>
STAINS (93)	<b>6</b>
VALENTON (94)	<b>25</b>
HARTENNES-ET-TAUX (02)	<b>800</b>
THENNELIÈRES (10)	<b>1 281</b>
GAILLON (27)	<b>55</b>
VOLCKERINCKHOVE (59)	<b>364</b>
PASSEL (60)	<b>869</b>
JOIGNY (89)	<b>24</b>
KALLO (BELGIQUE)	<b>63</b>

## VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

LIEUX	RÉPARTITION
ÎLE-DE-FRANCE	<b>42,9%</b>
FRANCE, HORS RÉGION FRANCILIENNE	<b>56,0%</b>
BELGIQUE	<b>1,0%</b>

## ENCOMBRANTS

### BASSINS VERSANTS AU 30 AVRIL 2021



### RÉPARTITION DES TONNAGES 2020

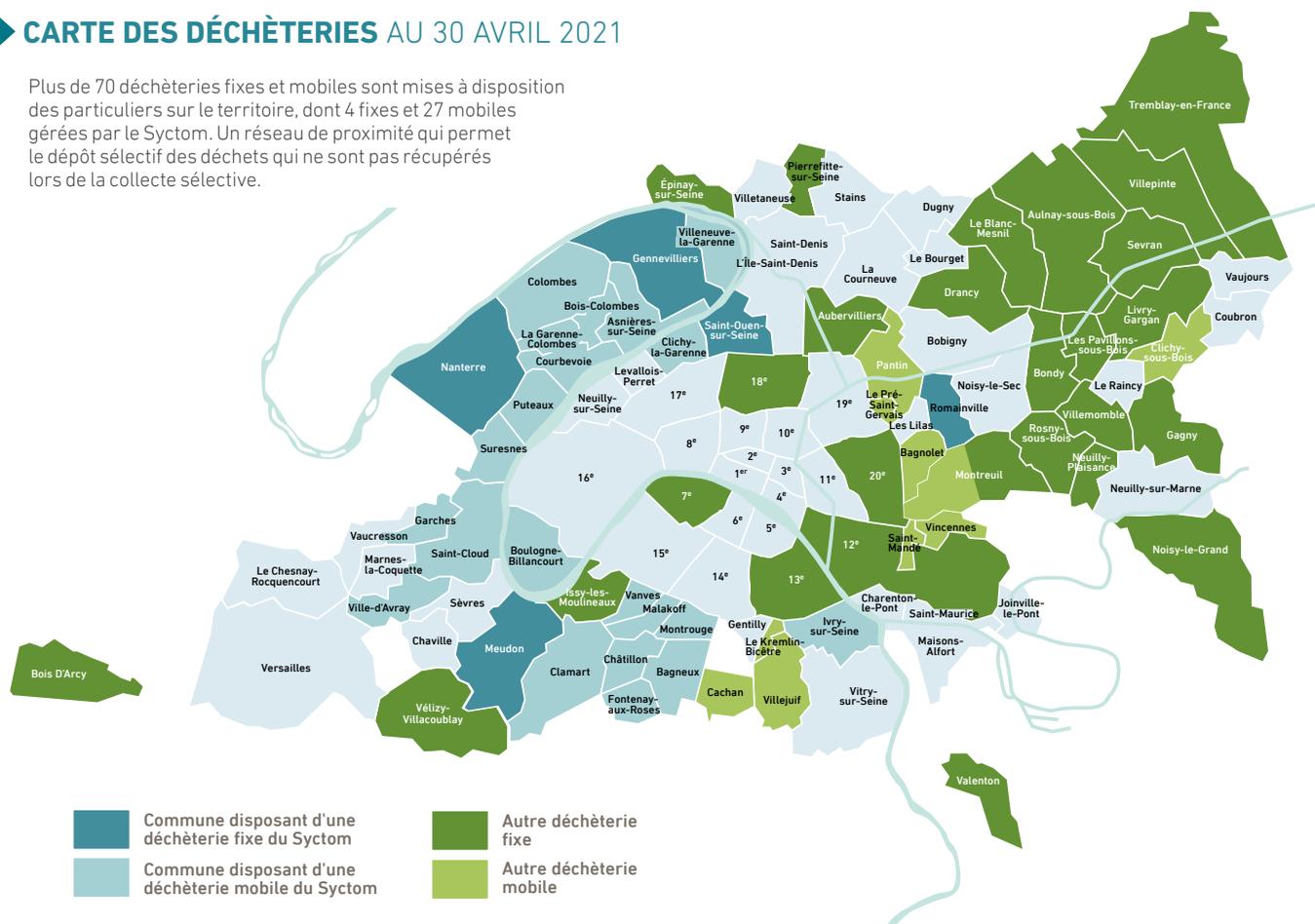
CENTRES DE TRI ET TRANSFERT DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS		TONNAGES VALORISÉS		EXPLOITANTS	TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS		TONNAGES VALORISÉS		EXPLOITANTS
BUC	15 860		7 535		NICOLLIN	GENNEVILLIERS	41 413	35 808		PAPREC	
CHÂTILLON	7 831				TAÏS	IVRY	14 213	11 146		CEMEX	
GENNEVILLIERS (SUEZ)	32 366		19 311		SUEZ	TOTAL	55 626	46 954			
GENNEVILLIERS (PAPREC)	8 588		4 577		PAPREC						
LA COURNEUVE	44 144		24 377		PAPREC	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>259 125</b>	<b>152 478</b>			
NOISY	51 450		28 164		DRT						
PIERREFITTE	4 282				CDIF						
BONNEUIL	3 604				TAÏS						
IVRY (CEMEX)	28 421		21 561								
GOURNAY	2 892										
LIMEIL (SUEZ)	826										
<b>TOTAL</b>	<b>203 199</b>		<b>105 524</b>								

\* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis les déchèteries.

## DÉCHÈTERIES

### ▶ CARTE DES DÉCHÈTERIES AU 30 AVRIL 2021

Plus de 70 déchèteries fixes et mobiles sont mises à disposition des particuliers sur le territoire, dont 4 fixes et 27 mobiles gérées par le Sycotm. Un réseau de proximité qui permet le dépôt sélectif des déchets qui ne sont pas récupérés lors de la collecte sélective.



- Commune disposant d'une déchèterie fixe du Sycotm
- Autre déchèterie fixe
- Commune disposant d'une déchèterie mobile du Sycotm
- Autre déchèterie mobile

### ▶ RÉPARTITION DES TONNAGES 2020



DÉCHÈTERIES



TONNAGES  
RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES  
VALORISÉS\*

EXPLOITANTS

DÉCHÈTERIES	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS*	EXPLOITANTS
ROMAINVILLE	5 691	2 457	GÉNÉRIS (VEOLIA)
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	506	414	DERICHEBOURG
GENNEVILLIERS	12 156	4 319	SUEZ
NANTERRE	13 906	4 778	SUEZ
MEUDON	8 782	1 997	SUEZ
27 DÉCHÈTERIES MOBILES	2 180	940	SUEZ
<b>TOTAL</b>	<b>43 219</b>	<b>14 905</b>	

\* Le tout-venant des déchèteries est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.



l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers

86 rue Regnault | 75013 Paris | Tél. 01 40 13 17 00  
[www.sycotom-paris.fr](http://www.sycotom-paris.fr)



@lesycotom